



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration de M. Aristides Maria Pereira, président de la République du Cap-Vert et président du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.
2. M. PEREIRA (Cap-Vert)* : M'adressant pour la première fois, au nom des chefs d'Etat des pays membres du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel [CILSS], à cette illustre et souveraine Assemblée générale, pendant cette session, j'ai pleinement conscience de l'importance de la tâche méritoire qui vous est dévolue à vous, les représentants des Etats de tous les continents.
3. Si l'homme détient désormais en son pouvoir tout ce que l'humanité a toujours rêvé de posséder pour vivre en harmonie avec la nature et se fondre en un tout cohérent et solidaire, il possède néanmoins également d'autres moyens d'une puissance jamais égalée susceptibles de tout réduire en poussière et d'anéantir des milliers d'années de civilisation.
4. C'est pourquoi tant d'espoirs convergent chaque année à la même époque vers cette assemblée, que l'on voudrait composée d'esprits lucides et soucieux du futur des nations, réunis par une même détermination de vaincre tous les obstacles qui se dressent devant l'humanité dans sa marche.
5. Des millions d'hommes et de femmes attendent de vos résolutions et de vos recommandations des actes concrets qui iront transformer les larmes des victimes du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* en sourires d'espoir, apporter le réconfort tant attendu aux camps de réfugiés, l'encouragement indispensable aux combattants de la liberté, ou, plus simplement, le pain à ceux qui ont faim et la volonté de vivre à ceux qui voient dans la mort le meilleur recours.
6. Je ne pense pas que l'on puisse vivre en toute tranquillité lorsque l'on sait que la production agricole mondiale actuelle est capable de satisfaire les nécessités alimentaires de la population de la Terre et que, malgré cela, la faim et la malnutrition condamnent la majeure partie des habitants de la planète à vivre dans des conditions sous-humaines.
7. La vérité est que, à l'ère de l'informatique et de l'exploration spatiale, la société des hommes n'est toujours pas capable de satisfaire les besoins les plus élé-

mentaires d'une grande majorité de ses membres. Ceux-là mêmes qui vivent aujourd'hui dans l'abondance et le confort oublient combien leur situation peut être factice et que, tôt ou tard, les conséquences de la misère qui prédomine dans des régions immenses du globe les atteindront également.

8. Les hommes responsables du monde entier vivent les yeux fixés sur la perspective de l'an 2000, essayant de sonder les énigmes de l'ère prochaine. Mais, en même temps, s'accroît la conscience des risques que comporte le fait que l'humanité traîne avec elle tant de servitudes du passé.

9. Nous vivons en fait dans l'insécurité et l'angoisse, sachant qu'une limite critique des tensions a été atteinte et que, de jour en jour, diminuent dramatiquement les possibilités pour l'homme de contrôler et de refréner sa propre action, laquelle, dans la majorité des cas, s'inspire d'orientations condamnées par la conscience universelle.

10. C'est pourquoi les 30 millions d'hommes du Sahel, dont j'ai l'honneur mais surtout la responsabilité de faire entendre la voix dans ce forum, fondent leurs espoirs de vaincre les fléaux qui menacent leur propre existence — je veux parler de la sécheresse et de la désertification — dans la conviction qu'il est possible de changer le système qui prévaut dans les relations entre les peuples et les nations et de consacrer les immenses énergies et les moyens dont l'homme dispose aujourd'hui à des actions susceptibles de corriger les dangereux déséquilibres actuels et d'élever son bien-être matériel et social.

11. Nous sommes convaincus qu'il est désormais urgent, pour la préservation de l'espérance de paix entre les hommes et de l'harmonie entre les nations qui constituent l'essence de la Charte des Nations Unies, de mobiliser sans délai toutes les ressources et les technologies disponibles pour affronter de façon courageuse et responsable les graves problèmes qui affligent l'humanité et défient nos consciences. C'est ce qui a constitué le fil conducteur des discussions pendant les sessions antérieures et qui témoigne d'une profonde prise de conscience de ces problèmes au sein de l'Assemblée. Il nous semble donc que nous devrions poursuivre l'analyse approfondie des différents aspects de cette situation et mettre en œuvre les moyens d'action qui permettront de concrétiser les décisions déjà prises ou à prendre.

12. Qu'il me soit permis en cet instant de saluer en vous les messagers de l'espérance. Le monde où nous vivons nécessite les efforts que vous consentez pour lui éviter d'autres drames ou même son anéantissement. Et nous savons aujourd'hui, suivant le consensus établi au sein de l'Assemblée, que le futur pour lequel œuvre l'ONU ne saurait se fonder ni sur la haine, ni sur l'injustice, ni sur la démission de nos responsabilités individuelles et collectives.

13. C'est assurément cet entendement qui a guidé le choix qui s'est porté sur M. Jorge Illueca pour diriger cette session. Homme de dialogue et connaisseur des problèmes de notre temps, il saura, à n'en pas douter, mener vos travaux à bon terme, suivant les pas de

*L'orateur s'est exprimé en portugais; la version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

M. Imre Hollai, dont les qualités humaines, alliées à celles de diplomate distingué, lui ont permis de s'acquitter brillamment de la redoutable tâche qui lui fut confiée l'an dernier.

14. Cependant, même s'il n'est pas dans le caractère de l'homme sahélien de céder au pessimisme, je dois dire que les facteurs défavorables actuels et les données dont nous disposons sur la situation qui prévaut dans le monde n'incitent point à un optimisme démesuré face aux années qui s'annoncent.

15. Aussi nous réjouissons-nous d'avoir à la tête de l'Organisation, en tant que secrétaire général, un homme qui, en peu de temps, a su donner des preuves de son esprit de responsabilité et d'une volonté sereine face aux innombrables défis auxquels il se voit confronté au jour le jour depuis sa prise de fonctions. Les efforts que déploie M. Javier Pérez de Cuéllar pour diminuer les tensions internationales, pour consolider la crédibilité du système des Nations Unies et créer les conditions nous rapprochant des objectifs fondamentaux de la Charte, nous amènent à augurer positivement des résultats de son action et renforcent en nous l'espoir qu'au-delà des impasses de l'heure et de la complexité des problèmes qui assiègent la communauté internationale, l'humanité saura triompher de ses maux et le monde se relever de ses misères.

16. Nous nous réjouissons également de l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis, qui vient élargir la famille des pays Membres de l'ONU et renforcer en nous la conviction que la lutte des peuples pour l'autodétermination et l'indépendance s'inscrit dans l'évolution historique de l'humanité comme un droit légitime et irrépensible.

17. La sécheresse et la désertification constituent aujourd'hui une des causes principales des maux qui affectent de larges zones de notre planète. Plus d'un tiers des terres arables du monde se trouvent dans des parties du globe atteintes par l'aridité. En ce qui concerne le continent africain, l'extension des zones arides et semi-arides est alarmante, couvrant actuellement 44 p. 100 de sa superficie. De plus, les sols de faible potentiel de fertilité couvrent en Afrique 18 p. 100 de la superficie globale. On calcule qu'annuellement 50 à 70 000 km² de sols arables sont perdus du fait de l'avancée des déserts, menaçant ainsi directement la survie de 14 p. 100 de la population du globe, ou l'équivalent de 628 millions d'hommes.

18. La Conférence des Nations Unies sur la désertification, qui a eu lieu à Nairobi du 29 août au 9 septembre 1977, avait élaboré un plan d'action¹ et conclu que si l'homme constitue un des principaux agents de désertification, il dispose aujourd'hui des moyens technologiques efficaces pour la combattre. Au cours de cette conférence, le Secrétaire général affirmait que la priorité devait être accordée aux pays les plus vulnérables et que sur le plan interne les efforts devaient porter davantage sur les populations que sur les sols.

19. Si nous faisons abstractions quelques instants de ce panorama global peu encourageant pour fixer notre attention sur la région qui regroupe les pays membres du CILSS, nous nous rendrions à l'évidence qu'il s'agit assurément, et sans aucun doute possible, de la zone la plus affectée. L'espace géographique et humain connu sous le nom de Sahel traverse aujourd'hui des moments difficiles et préoccupants, dont la responsabilité incombe à la terrible sécheresse qui ravage nos pays et à la désertification qui tend à gagner inexorablement du terrain malgré tous les efforts consentis par les gouvernements et les peuples de la région pour freiner la dégradation à laquelle se trouve exposé le Sahel.

20. Face à cette situation, nous pensons qu'il est approprié d'exposer à l'Assemblée les préoccupations qui sont celles de nos pays et rendre compte de l'effort fait en vue d'éliminer, ou tout au moins de réduire, les causes du mal. Marquées par l'âpreté de la lutte pour la survie, les populations sahéliennes ont appris à n'accepter que le langage des faits lorsque se trouvent en jeu la question alimentaire et la création de l'ensemble des conditions pour une vie de dignité.

21. Située dans la grande bande aride et semi-aride du continent, le Sahel occupe une aire d'environ 146 millions d'hectares. Les pays situés dans celle-ci — le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Gambie, la Haute-Volta et le Cap-Vert — ont environ 45 à 66 p. 100 de leur territoire couvert par de vastes zones arides et des déserts.

22. Un certain nombre de facteurs déjà connus concourent à une déforestation accélérée, à l'accroissement du processus de désertification et, partant, au déséquilibre de l'écosystème, que l'on voit dans la région. Par exemple, si le rythme actuel d'exploitation continue, l'on prévoit la disparition des forêts de Mauritanie dans cinq à dix ans.

23. Au Niger, les ressources forestières ne satisferont qu'à 45 p. 100 à peine les nécessités énergétiques dans les 20 prochaines années si la consommation n'est pas réduite. Au Mali, la situation est proche de celle du Niger, et au Cap-Vert, le problème est identique ou plus grave encore.

24. Si rien n'est fait pour modifier les tendances actuelles telles que la baisse de fertilité des sols, l'accroissement de la désertification et d'autres maux semblables, le Sahel avancera inévitablement vers une catastrophe écologique.

25. Depuis le XVI^e siècle, la région sahélienne a souffert des conséquences de plus de 20 grandes sécheresses. Cependant, ce sont les périodes de sécheresse des années 60 et 70 qui ont attiré l'attention de l'humanité sur les souffrances des peuples qui y vivent. Des scènes véritablement inhumaines s'y sont déroulées tout au long de cette période.

26. La grande sécheresse qui a dévasté les pays du Sahel en 1972-1973 a eu un caractère dramatique. Durant ces deux années, les cueillettes ont diminué en moyenne d'un tiers; entre un tiers et deux tiers de l'effectif bovin a été perdu et, aujourd'hui encore, la population qui a survécu révèle des effets de la sous-nutrition chronique à laquelle elle est soumise.

27. La sécheresse, bien qu'atténuée, est devenue endémique. Ainsi, au-delà de la désertification, le Sahel se trouve confronté à de graves problèmes tels la crise alimentaire et énergétique, qui devient plus aiguë de jour en jour, et le ravitaillement en eau des populations, sans compter l'eau destinée à l'agriculture, qui est indispensable.

28. Selon des estimations faites par la Commission économique pour l'Afrique, le taux d'autosuffisance alimentaire qui était de l'ordre de 80 p. 100 en 1975 sera de près de 60 p. 100 en 1990 et seulement de 50 p. 100 en l'an 2000 si les tendances actuelles se maintiennent. Selon les mêmes sources, le déficit céréalier devrait doubler d'ici à 1990, ainsi que le nombre de personnes sous-alimentées.

29. Concrètement, si entre 1973 et 1980 les importations de céréales des huit pays sahéliens étaient de l'ordre de 800 000 tonnes par an, elles ont dépassé le million de tonnes en 1982. Suivant les estimations de la FAO, la consommation pourrait atteindre sept millions de tonnes en 1985 et neuf millions en 1995, avec des besoins en

importations estimés à deux ou trois millions de tonnes au cours de la dernière décennie de ce siècle. En effet, la production céréalière augmente de 1 p. 100 par an, alors que la population augmente à un rythme supérieur à 2,5 p. 100 par an. On prévoit que la population du Sahel, de l'ordre de 31 millions de personnes aujourd'hui, atteindra le chiffre de 50 millions d'ici à la fin du siècle.

30. Pour faire face à l'augmentation du déficit alimentaire, nous sommes conscients qu'un accroissement de la productivité est absolument indispensable, raison pour laquelle les Sahéliens consacrent des efforts substantiels à l'âpre lutte qui leur est imposée. Pour cela, il est nécessaire non seulement de définir une politique de développement cohérente, mais également de trouver les formules d'une participation plus active des populations, adapter les structures aux nécessités du développement et entreprendre des actions importantes dans les domaines de la formation et de la recherche.

31. De la même façon, le développement des cultures pluviales et irriguées doit s'accompagner d'une action tendant à la protection des cultures et des cueillettes stockées.

32. La lutte contre les déprédateurs doit donc être intensifiée, parallèlement au développement des cultures, et faire l'objet de programmes d'ensemble, tant sur le plan national que régional.

33. L'eau dans le Sahel étant un bien rare, et les disponibilités actuelles étant fortement menacées par la sécheresse et même par la pollution, une attention spéciale doit être accordée au problème du ravitaillement en eau des populations. Sur les 70 000 points d'eau que l'on estime nécessaire de créer d'ici à l'an 2000 pour assurer le ravitaillement en eau potable en accord avec les normes minimales recommandées par l'OMS, il en existait près de 18 000 au début de l'année 1982, c'est-à-dire un taux de couverture des nécessités d'environ 25 p. 100.

34. Ainsi, l'on comprend la priorité donnée par notre organisation, le CILSS, aux projets d'hydraulique dans le Sahel et nous sommes certains que la communauté internationale saura, une fois de plus, comprendre les préoccupations qui sont les nôtres, permettant ainsi d'alléger le fardeau que constitue en ce moment pour les Sahéliens, surtout pour les femmes, la recherche du précieux liquide. La gravité de la situation qu'affrontent les pays du Sahel n'admet ni solutions partielles ni solutions improvisées. C'est pourquoi l'application d'une stratégie de développement rural menant à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la restauration de l'équilibre écologique est une priorité fondamentale de notre organisation régionale, le CILSS, qui, depuis sa création en 1973, a entrepris une série d'actions susceptibles de remédier aux déficits agricoles, de freiner la désertification et de créer les conditions nécessaires à un développement intégré de la région.

35. Le CILSS reflète une prise de conscience profonde non seulement de la dégradation dangereuse du milieu ambiant régional, mais également de la nécessité d'affronter ce défi de la nature dans la cohésion et la coordination. Si l'action du CILSS eut des répercussions au-delà des frontières du Sahel, c'est parce que tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, furent sensibilisés aux problèmes de la région ont trouvé en elle un cadre approprié pour manifester une solidarité humaine rendue plus que jamais indispensable.

36. Lors de sa création, il y a 10 ans, à Ouagadougou, notre organisation fut chargée de coordonner l'ensemble des actions menées contre la sécheresse et ses effets au niveau de notre sous-région ; elle fut également chargée de sensibiliser la communauté internationale aux pro-

blèmes de la sécheresse, de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du programme d'urgence défini par les Etats et au financement d'opérations. Il s'agissait également de trouver les moyens de financer les programmes communs.

37. Le CILSS, en étroite collaboration avec le Club de Sahel, a tracé, en 1976, une stratégie de développement des pays membres jusqu'à l'horizon 2000 et élaboré, pour la période 1977-1982, un ensemble de projets intégrés dits de première génération. J'essaierai de retracer les étapes les plus significatives du CILSS au cours de son existence.

38. Né de la décision historique de créer cet organisme en 1973, le CILSS apparaissait comme le résultat des efforts conjugués des pays membres en vue d'affronter la grave situation de désolation qui menaçait d'exterminer nos populations. Les secrétariats du CILSS et du Club du Sahel élaboraient, en 1976, une stratégie de développement à court, moyen et long terme reposant sur des études préliminaires de la FAO. De 1977 à 1982, notre organisation évoluait vers la première programmation de son action, que nous pourrions caractériser comme étant une programmation du court terme. Un certain nombre de projets furent identifiés en conséquence. La troisième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du CILSS, réalisée à Banjul en 1977, érigeait ce programme de première génération en plate-forme unique de l'action du CILSS pour la période 1977-1982, constituant ainsi une première démarche d'ensemble des pays du CILSS dans leur lutte pour la survie. Lors de la cinquième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Praia en janvier 1982, un bilan de l'état d'avancement du programme de première génération a été présenté. L'analyse de la situation démontrait que les financements acquis tournaient autour de 60 p. 100 du coût des projets.

39. A moyen terme, pour la période 1982-1990, nous devrions reformuler l'ensemble des orientations du CILSS par l'élaboration de bilan-programmes sectoriels, ce qui nous permettra d'approfondir les tâches dans chaque secteur. Nous pourrions caractériser cette période à moyen terme, comme étant le programme de seconde génération, dont l'objectif est non seulement l'établissement d'un diagnostic des actions réalisées dans le cadre de la première génération, mais encore dans la reformulation des programmes établissant les orientations nouvelles susceptibles de permettre la transition vers une nouvelle génération de projets qui mettrait l'accent non plus sur la limitation des conséquences de la sécheresse, mais s'affirmerait comme un véritable projet de développement du Sahel, privilégiant la maîtrise de l'eau.

40. A long terme, le CILSS se propose d'atteindre la pleine restauration de l'écosystème sahélien et l'autosuffisance alimentaire, qui sont les objectifs ultimes pour lesquels nous mobilisons nos efforts communs.

41. Bien que la communauté internationale continue à porter assistance à notre organisation, j'ai dû lancer un appel pour son accroissement à l'occasion de ma visite à la FAO, en novembre dernier, à cause de la dégradation progressive du Sahel et de l'ampleur des problèmes auxquels les Sahéliens sont confrontés. Effectivement, nous constatons que, malgré l'action collective des Etats en question et d'une aide extérieure importante, la situation dans le Sahel ne s'est guère améliorée dans ses aspects fondamentaux. Les aléas climatiques, la conjoncture internationale ne sont pas étrangers à cette situation. Le Sahel n'a point progressé dans la voie de l'autosuffisance alimentaire. L'aide alimentaire tend à se perpétuer. Certains Etats vivent dans une situation économique et financière préoccupante.

42. En ma qualité de président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat du CILSS, je lance une fois de plus un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse sa collaboration avec les pays membres du CILSS pour l'exécution de leurs programmes de développement et de lutte contre la désertification, pour l'exécution des projets de développement déjà conçus et approuvés par les gouvernements respectifs, pour l'exécution des projets régionaux de lutte contre la désertification déjà conçus et approuvés, pour l'exécution des études de base nécessaires à la connaissance des potentialités de développement au niveau national et régional, pour le renforcement et l'établissement des institutions de recherche et de formation aux niveaux national et régional, destinés à trouver des solutions aux limitations des programmations déjà mentionnées, pour le renforcement des capacités nationales et sous-régionales de planification, de gestion et d'évaluation des actions de développement intégré.
43. Conscients que l'aide alimentaire ne constitue pas la solution que les peuples du Sahel recherchent pour les problèmes auxquels ils doivent faire face, nous voudrions cependant réitérer ici la nécessité de maintenir ce type d'aide, surtout lorsque l'on considère la façon dont s'est déroulée la saison des pluies au cours de la présente saison agricole, laquelle nous oblige à prévoir déjà d'importants déficits alimentaires.
44. Différentes institutions de la famille des Nations Unies participent à l'effort de développement du Sahel. Ces dernières années, nous avons pu vérifier qu'elles avaient amélioré leur activité en ce sens, et nous sommes certains qu'avec le soutien de tous, cette amélioration pourra devenir encore plus sensible.
45. Nous ne saurions, en particulier, passer sous silence le rôle important joué par la FAO et le PNUD, tant de façon directe que par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, dans la lutte pour la concrétisation des objectifs prioritaires du CILSS.
46. Qu'il me soit permis, au nom des chefs d'Etat des pays membres du CILSS, d'exprimer nos remerciements à tous les pays et organisations qui se sont associés à nous dans cette lutte titanique contre la désertification et ses conséquences.
47. Nous ne saurions perdre de vue, cependant, que l'action du CILSS a débuté et se déroule dans une conjoncture internationale de récession, où l'on observe une forte tendance à la baisse de l'aide publique au développement.
48. Les difficultés de financement des activités préconisées par le CILSS et que diverses institutions des Nations Unies ont entreprises en notre faveur sont manifestes. Cependant, le financement de telles activités revêt un caractère d'urgence car seule leur exécution est susceptible de nous permettre de prévenir de nouvelles catastrophes. Sans elles, le paysan sahélien devra continuer sa dure lutte pour la survie, une lutte dans laquelle tant de ses prédécesseurs laissèrent leur vie et qui se fonde sur des actions empiriques qui, le plus souvent, ne font qu'approfondir les racines du mal.
49. La désertification ne connaît pas de frontières et constitue un processus qui se nourrit lui-même. Si la communauté internationale n'était pas capable de mettre à la disposition de nos pays les moyens qui nous permettent de barrer sa progression, les problèmes persisteraient sans solution définitive, l'octroi de l'aide pour soulager la faim provoquée par la sécheresse se perpétuerait pendant que la désertification continuerait à s'étendre jusqu'à ce que toute vie soit impossible dans les régions affectées. Si cela devait arriver — espérons qu'il n'en sera rien — c'est la survie même de l'humanité qui serait en cause. L'histoire nous présente des exemples de civilisations qui disparurent du fait d'une comparable incapacité de prévision.
50. En manifestant à la communauté internationale notre profond souhait de la voir considérer plus attentivement les menaces qui pèsent sur le Sahel et d'accorder son aide pour leur disparition, nous aimerions qu'elle adopte le principe de base selon lequel une aide de cette nature devrait nous être concédée à des conditions acceptables et supportables.
51. Une contrepartie sahélienne est nécessaire, même dans un écosystème fragile et hostile. Les Sahéliens s'imposent à eux-mêmes une telle contrepartie, à preuve l'affirmation de toute notre volonté politique commune et la persévérance de nos efforts, précisément là où tout investissement paraît, de prime abord, inutile et condamné à l'échec. Nous luttons de façon tenace en vue de créer des conditions de vie plus dignes, investissant le meilleur de nos efforts dans l'élimination des fléaux qui menacent notre avenir.
52. Nous pensons également que le CILSS vit un moment décisif et que la réorientation de sa stratégie d'intervention est devenue une nécessité. Ses activités doivent être adaptées aux nouvelles et pressantes nécessités de la région pour lui permettre de concentrer ses efforts dans des secteurs prioritaires bien définis et mieux contribuer au développement du Sahel.
53. En parlant du Sahel, nous ne pouvons perdre de vue le contexte général auquel nous sommes confrontés et dans lequel nous essayons de résoudre les problèmes de cette région.
54. La crise que nous vivons actuellement est une crise structurelle d'un système qui a déjà montré qu'il n'était pas adapté au monde d'aujourd'hui et ne correspondait pas aux justes exigences des peuples, et ce n'est point dans l'ajournement indéfini de l'établissement d'un nouvel ordre économique international que seront trouvées les voies pour sortir d'une telle crise et la surmonter.
55. Cependant, la situation difficile actuelle ne peut nous décourager ; nous pensons que les peuples et les pays en développement doivent persister dans la voie du dialogue et de la concertation car, devant l'absence d'alternative autre que celle menant à la faillite totale, cette voie se présente à nous avec l'évidence d'une nécessité historique.
56. Notre lutte a pour pierre de touche le plein épanouissement des potentialités de l'indépendance, qui permet la relance du développement sur la base de la pleine utilisation des capacités productives de nos pays. Dans ce contexte, la coopération internationale apparaît comme un complément externe à la création des bases d'un développement centré sur la satisfaction des nécessités premières de chaque communauté.
57. Au Cap-Vert nous savons que, pour vaincre les défis que nous nous lançons en toute conscience, nous devons compter avant tout sur nos propres forces. Mais nous avons appris également, tout au long de notre mûrissement en tant que peuple, la valeur de la solidarité entre les hommes.
58. Nous sommes fiers du fait que la communauté internationale, bien que notre pays soit petit et dévasté par la sécheresse, nous ait jugés dignes de bénéficier d'une aide significative. C'est grâce à cette aide que la sécheresse, qui persiste depuis le milieu des années 60, ne signifie plus la mort par inanition au Cap-Vert. C'est grâce à celle-ci que notre pays enregistre depuis l'indépendance des indices de croissance économique qui

encouragent jusqu'aux plus sceptiques parmi nos partisans du développement.

59. Cependant, nous ne pouvons ne pas manifester notre préoccupation face à l'accentuation des tendances inquiétantes en ce qui concerne l'aide publique au développement, lesquelles démentent l'optimisme relatif avec lequel nous clôturons, il y a deux ans, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

60. Pour nous, l'aide au développement n'atteint ses véritables objectifs que si elle cesse de constituer un palliatif à des situations d'urgence, pour acquérir un caractère stimulant, un caractère d'appui à la mobilisation des forces productives internes. Il s'agit donc, non pas de maintenir artificiellement en vie un corps moribond, mais de lui administrer le traitement adéquat pour qu'à la fin d'une période raisonnable, il puisse marcher sur ses jambes.

61. D'autre part, il ne fait aucun doute que l'accroissement de l'aide au développement constitue l'unique moyen pour promouvoir une véritable intégration et l'élargissement du marché mondial, contrariant les tendances à la récession qui l'affectent actuellement.

62. Le droit à la paix, à la sécurité et au développement est un corollaire de l'égalité souveraine des Etats. Théoriquement, tous les Etats sont égaux. Mais, si un tel principe se trouve consacré sur le plan juridique, il ne trouve point de correspondance sur le plan sociologique, où les différences entre Etats sont énormes. Il y a des Etats riches et des Etats pauvres, des Etats détenteurs d'armes de destruction massive et des Etats sans défense, des Etats hautement développés économiquement, scientifiquement et technologiquement et des Etats qui n'ont toujours pas doublé le cap de la viabilité économique et qui luttent pour la plus élémentaire survie. La liste des différences pourrait être allongée à l'infini pour arriver à la conclusion que, sur la scène internationale, la règle qui prévaut est celle du développement inégal.

63. Les pays non alignés et les pays en voie de développement ont démontré par leur action que les Etats ne peuvent jouir d'une souveraineté égale si leur développement n'est pas égal.

64. Or, la paix étant une condition indispensable au progrès social et au développement économique, seul un climat de détente, le désarmement et le renoncement à la course aux armements seraient favorables à l'utilisation rationnelle de leurs potentiels, s'appuyant sur la coopération des Etats les plus favorisés.

65. Le droit à une vie pacifique n'est pas seulement un droit de l'individu ; c'est également un droit des peuples dont la réalisation passe par l'instauration d'un nouvel ordre économique et juridique international. Cependant, le respect d'un tel droit est loin d'être la règle dans la pratique des relations internationales.

66. Au cours des 30 dernières années, le monde a connu près de 150 conflits armés, dont la majorité avait pour théâtre les pays du tiers monde. Il n'est pas étonnant que la négation violente et systématique du droit des peuples au développement, à la paix et à la sécurité se traduise par tout un cortège de violations des droits individuels, à commencer par les plus élémentaires comme le droit à la vie, à l'affirmation et au libre développement de la personnalité, à l'alimentation, à l'instruction, au travail. L'individu n'est jamais protégé lorsque et tant que se trouve mis en cause le droit de son peuple à l'existence, le droit de se libérer de la domination par tous les moyens, qu'il s'agisse d'un peuple colonisé ou d'un pays occupé, le droit de choisir librement le régime politique qui lui convient, d'assurer son développement économique et social en accord avec la voie qu'il s'est tracée, le droit

à disposer librement de ses richesses et ressources naturelles, le droit d'éliminer toute forme d'exploitation économique étrangère.

67. Traditionnellement, le droit international proclame l'égalité sans prendre en considération les différences profondes existant entre les Etats. Dans cette perspective, les pays non alignés ont apporté une contribution décisive pour la revalorisation du droit international et la défense d'une égalité souveraine qui tienne compte des données de la réalité internationale de nos jours.

68. Depuis toujours, particulièrement à l'époque actuelle, la paix a constitué une aspiration profonde de tous les peuples du monde. C'est l'instinct de survie en tant que collectivité humaine qui prévaut sur les forces qui poussent à une course aux armements effrénée, aux guerres dites limitées, à la dévastation de pays et à l'anéantissement de peuples, à la déstabilisation et à la crise permanente.

69. La lutte pour la paix se mène sur plusieurs fronts et devrait toujours guider l'action des gouvernements aussi bien sur le plan interne qu'externe ; c'est pourquoi au Cap-Vert, archipel stratégique sur les routes de l'Atlantique, nous proclamons et nous répétons notre ferme désir de faire de celui-ci un carrefour de paix et de dialogue et d'éviter par tous les moyens que notre pays devienne jamais un foyer de tensions entre les nations et les peuples.

70. C'est pourquoi le Gouvernement du Cap-Vert fonde son action sur la défense intransigeante des principes de non-alignement et des chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, la non-ingérence dans les affaires internes d'autres Etats, la recherche de relations de coopération mutuellement avantageuses, la défense des prérogatives de la souveraineté et de l'indépendance de pensée et d'action. C'est encore dans la nécessité vitale de la lutte pour la paix que le Cap-Vert fonde son action en se situant comme un pays utile dans la recherche des moyens pour éteindre les foyers d'affrontement qui existent encore sur le continent africain.

71. L'Organisation des Nations Unies est plus que jamais nécessaire à la communauté des nations. Tout indique que nous vivons un tournant décisif de l'humanité. D'autre part, l'on sait combien les périodes de transition sont délicates, surtout lorsque s'est accumulé sur la terre un potentiel de destruction inimaginable il y a encore bien peu de décennies.

72. Les générations à venir nous jugeront sur notre capacité de gérer cette phase transitoire. L'ONU est ainsi de plus en plus appelée à jouer le rôle de garantie de la capacité de l'espèce humaine à franchir les frontières de l'ère nouvelle que lui ouvre la révolution technologique, sur la base de relations pacifiques et de coopération durable entre les Etats.

73. Dans ce contexte, je ne saurais conclure sans manifester ma confiance en la volonté de tous les Etats Membres de continuer à appuyer efficacement les institutions des Nations Unies et, en particulier, le Secrétaire général, dans ses efforts pour promouvoir la paix, le développement et la sécurité internationale.

74. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Cap-Vert et Président du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

75. L'Assemblée va entendre maintenant une déclaration de M. Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur de la junte du Gouvernement de reconstruction nationale

de la République du Nicaragua. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

76. M. ORTEGA SAAVEDRA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est un honneur pour le Nicaragua de voir un frère centre-américain occuper un poste aussi élevé, avec des responsabilités aussi importantes, en des moments aussi difficiles pour notre région et pour le monde. Votre dévouement reconnu aux Nations Unies ainsi que votre appui ferme aux idéaux de nationalisme, de non-alignement et de défense du droit à l'autodétermination des peuples que Omar Torrijos Herrera légua au Panama, à l'Amérique latine et au monde, nous assurent du succès des travaux de cette trente-huitième session de l'Assemblée générale et, pour cela, vous pouvez toujours compter sur le concours de la délégation du Nicaragua.

77. De même, nous tenons à saluer l'entrée de Saint-Christophe-et-Nevis à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes sûrs qu'ils coopéreront aux efforts de paix déployés dans cette organisation.

78. Cette trente-huitième session de l'Assemblée générale s'est ouverte dans un climat de tension mondiale rappelant d'autres situations qui, au cours de ce siècle, ont précédé des guerres de plus en plus destructrices laissant des séquelles irréparables en causant des pertes en vies humaines et des pertes matérielles et culturelles qui ont fait reculer l'histoire du développement de l'humanité.

79. Notre préoccupation n'a pas de limite parce qu'il est évident que dans une troisième guerre mondiale il n'y aura pas de vainqueur, seulement des vaincus, y compris ceux qui sont en faveur de l'hégémonie militaire et qui attisent les foyers de guerre. Il n'est pas possible de sous-estimer les conséquences qu'aurait pour la paix et la sécurité du monde la prolifération des armes nucléaires depuis qu'on les a lancées pour la première fois sur les peuples de Hiroshima et de Nagasaki.

80. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation reflète cette situation mondiale typique qui a tendance à se détériorer de plus en plus.

81. Les efforts des peuples qui demandent justice, liberté et paix se heurtent à l'attitude de ceux qui, défendant leurs intérêts de monopole, refusent de reconnaître les aspirations légitimes des peuples. Les résultats de cette politique de monopole constituent une violation des droits fondamentaux de nos peuples car, pendant que l'on dépense 800 milliards de dollars en armes et que l'on fait des efforts pour les augmenter quantitativement et, surtout, qualitativement, 46 000 enfants meurent chaque jour de faim, de malnutrition et de manque de soins médicaux.

82. Ceux qui, dans leur délire, veulent rompre l'équilibre stratégique et qui imposent une course aux armements, ceux-là commettent un génocide! Ceux qui utilisent les connaissances scientifiques qui sont l'apanage de l'humanité, dépassant les nazis dans la tâche macabre de semer la mort, s'efforçant de garder les édifices et les biens matériels, ceux qui nourrissent le rêve affreux de porter dans le cosmos la course aux armements, ceux-là commettent un génocide! Ceux qui demeurent inflexibles dans la recherche de la sécurité mutuelle, la stabilité et la paix mondiales, ceux-là commettent un génocide! Ceux qui invoquent le nom de Dieu et les droits de l'homme pour justifier un climat de guerre froide, des budgets

beaucoup plus grands pour les armes nucléaires et plus d'agressions contre les peuples dans diverses parties du monde, ceux-là commettent un génocide! Ils prennent part à l'assassinat de millions d'enfants qui meurent chaque année, victimes de l'injustice économique qui a été imposée au monde mais, surtout, ils menacent l'humanité tout entière de l'anéantissement définitif.

83. Aujourd'hui, alors que la menace de la guerre nucléaire est en train de prendre des dimensions incontrôlables, parvenir à des accords réalistes dans le cadre des négociations de Genève devient de plus en plus urgent. Que l'on ne place pas de fusées porteuses de mort! Que l'on gèle les arsenaux nucléaires dans leur développement, leur production, leur accumulation et leur déploiement! Que l'on réduise et que l'on élimine un jour l'arsenal nucléaire! Il ne pourra y avoir de sécurité internationale que lorsque le désarmement sera général, que lorsqu'il sera total. Plaçons sur leur rampe les fusées de la paix et enterrons une fois pour toutes celles de la guerre!

84. Cette politique d'armements a engendré une escalade d'agression dans diverses parties du monde, prenant pour victimes des peuples du tiers monde dont certains d'entre eux ont obtenu leur libération alors que d'autres luttent encore pour l'obtenir.

85. Le régime raciste de Pretoria, avec l'appui et l'encouragement du Gouvernement des Etats-Unis ainsi que d'autres gouvernements qui, chose paradoxale, se targuent d'être des défenseurs des droits de l'homme, attaque impunément et envahit le Mozambique, l'Angola, la Zambie, le Zimbabwe, les Seychelles, le Lesotho, le Botswana et le Swaziland pour tenter de consolider et de perpétuer l'*apartheid* et le racisme. Le Nicaragua condamne le régime raciste de l'Afrique du Sud et se déclare solidaire des pays de première ligne dans leur volonté d'appuyer la libération totale de l'Afrique australe.

86. De même nous appuyons la lutte du peuple de Namibie ainsi que son représentant légitime, la South West Africa People's Organization [*SWAPO*], et nous exigeons la mise en œuvre rapide de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, comme l'a demandé l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*] au cours de sa dernière réunion au sommet.

87. De même nous nous déclarons solidaires de l'African National Congress qui, dans sa juste lutte, a vu tomber des militants courageux, entre autres trois militants antiracistes sud-africains, face au silence des gouvernements qui ont d'excellentes relations avec ce même régime.

88. A partir de postulats démocratiques et humanistes reposant sur des positions de monopole et de démagogie, les peuples se voient soumis à un statut colonial et néo-colonial imposé par ces prétendues démocraties. Telle est la situation des peuples du Sahara occidental et de Porto Rico dont le droit inaliénable à l'autodétermination continue d'être bafoué, du peuple palestinien, dont le droit de constituer un Etat propre est toujours nié, du peuple coréen toujours divisé artificiellement, des peuples chypriote, cubain, argentin et panaméen dont une partie du territoire est toujours sous occupation étrangère, et du peuple du Honduras, dont la souveraineté est violée et dont le territoire est occupé par l'armée américaine.

89. Le Nicaragua condamne la situation dans ces territoires et appuie par conséquent la lutte du peuple sahraoui et son représentant, le Front Polisario². Le Nicaragua demande la décolonisation de Porto-Rico et estime inacceptable toute mesure tendant à modifier le statut politique de ce peuple frère sans son assentiment et sa participation explicite. Le Nicaragua réitère son

appui à la cause palestinienne dans sa juste lutte pour recouvrer le territoire qui lui a été enlevé. Nous appuyons également la convocation d'une réunion internationale sur la Palestine avec la pleine participation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Le Nicaragua appuie la réunification de la Corée et le retrait de toutes les troupes étrangères de la région. Le Nicaragua réaffirme son appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Le Nicaragua exige le retour du territoire occupé de Guantánamo à Cuba, la levée du blocus, la cessation des vols espions qui violent l'espace aérien et des violations des eaux territoriales de cette nation sœur.

90. L'agression militaire menée dans les îles Malvinas n'a pas disparu de la scène latino-américaine, dans une tentative de maintenir une situation coloniale sur un territoire qui fait partie de la nation argentine. Le Nicaragua exige que l'on donne effet à la décision du Comité de la décolonisation qui porte sur le statut des îles Malvinas et qui appuie totalement le droit qui va dans le sens du peuple argentin.

91. Nous réitérons une fois encore l'appui à la juste et légitime revendication de la République de Bolivie qui tient à obtenir un accès direct et précieux à l'océan Pacifique avec pleine souveraineté sur cet accès. Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils expriment leur solidarité au sujet de ce droit inaliénable du peuple bolivien.

92. Pour ce qui est du conflit tragique et dangereux du Liban, la crise actuelle est le produit direct de l'invasion sioniste et de ses ambitions expansionnistes et hégémoniques sur la région. Nous lançons un appel pour que le cessez-le-feu soit maintenu afin de pouvoir avancer dans la voie de la réconciliation entre toutes les forces et tous les secteurs de ce pays et protéger la souveraineté de cette nation ainsi que mettre un terme à l'intervention de plus en plus directe des puissances actuellement en cause.

93. Cette politique d'escalade militaire américaine s'est manifestée également par des provocations continues et de plus en plus importantes contre la Jamahiriya arabe libyenne. Le Nicaragua dénonce et rejette de tels actes en se déclarant solidaire du peuple et du Gouvernement libyens. Cette politique d'agression se manifeste également en Asie du Sud-Est où des plans se préparent contre le Viet Nam, le Laos et le Kampuchea ; le Nicaragua réaffirme sa solidarité avec les peuples du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea ; nous condamnons toutes les tentatives de déstabilisation et saluons les efforts du Secrétaire général et du Mouvement des pays non alignés pour promouvoir un dialogue inconditionnel entre les pays de la région.

94. Entre-temps, en Afghanistan, l'Organisation des Nations Unies a également fait des efforts appréciables par l'entremise du Secrétaire général pour trouver une solution politique à la situation qui règne actuellement dans la région. Des efforts similaires ont été déployés par le Mouvement des pays non alignés qui a lancé des appels que le Nicaragua soutient.

95. Parmi les problèmes les plus douloureux de la situation dramatique mondiale, on peut compter la guerre entre l'Iran et l'Iraq, pays frères, membres du Mouvement des pays non alignés. Nous nous joignons à tous ceux qui demandent l'arrêt de cette guerre pour que les deux parties, au moyen de négociations, puissent parvenir à une paix honorable, juste et durable.

96. De même, il faut amorcer le dialogue et trouver une solution pacifique entre les parties en cause dans le conflit du Tchad, protégeant le droit de ce peuple à décider

librement de son avenir. Nous appuyons les efforts déployés pour parvenir à une solution dans le cadre des principes anti-colonialistes et dans le cadre de l'OUA.

97. Cette escalade agressive et militariste que l'on constate en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine, s'exprime également dans des actes ouverts ou secrets encouragés par le Gouvernement des Etats-Unis contre le peuple et le Gouvernement de la Grenade. Le Nicaragua condamne cette politique de déstabilisation et exige le respect de l'autodétermination du peuple et du Gouvernement de la Grenade.

98. Cette escalade d'agression cherche également, par l'entremise de la Central Intelligence Agency [CIA], à renverser le Gouvernement révolutionnaire du Suriname, en encourageant des actes de déstabilisation contre lui. Le Nicaragua condamne les actes agressifs de la CIA et appuie le droit du Suriname à décider de son propre avenir, à l'abri de toute ingérence et de toute pression étrangères.

99. Au cours de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983, le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé son appui aux transformations sociales et économiques qu'avait entreprises le président Salvador Allende dans la République du Chili. Le Nicaragua rend hommage au président Allende, appuie les revendications légitimes du peuple chilien pour le rétablissement de ses libertés fondamentales, de ses droits de l'homme et de la politique de non-alignement qu'avait défendue jusqu'à la dernière minute le président Allende et le gouvernement d'unité populaire.

100. A la suite d'une longue lutte dirigée par le général Omar Torrijos, le peuple du Panama a signé les traités Torrijos-Carter³. On a cependant tenté d'en violer le contenu et d'empêcher leur application. Le Gouvernement américain continue d'utiliser le territoire de Panama dans ce qu'on appelle la Zone du canal pour entraîner des soldats et des mercenaires qu'il lance ensuite contre le peuple d'El Salvador et contre le peuple du Nicaragua. Abusant également de leur présence en territoire panaméen, les Etats-Unis utilisent les bases du Commandement de la zone Sud pour déverser des tonnes d'armement et transférer des soldats américains, pour envoyer des avions espions du type U-2, SR-71 et RC-135, tout cela pour poursuivre et renforcer leur agression contre les peuples centraméricains.

101. Le Nicaragua exige la pleine application des traités Torrijos-Carter et exige que le Gouvernement des Etats-Unis cesse d'utiliser le territoire de Panama dans la zone dite du canal pour lancer des actions agressives contre les peuples centraméricains.

102. Cette situation internationale qui constitue une menace de plus en plus grave contre la paix est directement liée à l'inégalité et à l'exploitation que subissent nos peuples de la part des pays développés à économie de marché et qui ont imposé un ordre économique international injuste. Cet ordre économique a alimenté et assuré la prospérité de leurs peuples ; il s'est développé aux dépens de notre sous-développement et fait face à une crise qu'il a lui-même créée, en en faisant payer le coût par nations. Cet ordre économique a réactivé l'économie de leurs pays au moyen de réajustements économiques restrictifs et de remaniements industriels qui ont entraîné un coût social élevé pour les habitants de ces pays avec des effets négatifs sur les économies de nos pays. Cet ordre économique a entraîné, au cours des quatre dernières années pour les pays de la région centraméricaine, une chute du revenu par habitant de 19 p. 100. Il a entraîné une diminution des prix à l'exportation de

3,5 p. 100 pendant l'année 1982 pour les pays en développement non producteurs de pétrole, tandis qu'au cours de cette même année, les relations d'échange entre les pays industrialisés ont augmenté de plus de 1,5 p. 100. Il a entraîné pour les pays du tiers monde non producteurs de pétrole un déficit croissant du compte courant de la balance des paiements qui, en 1982, a atteint le chiffre de 90 milliards de dollars. Cet ordre économique ne fait qu'aggraver le problème de la dette extérieure de nos peuples qui, en 1982, a atteint la somme de 664 milliards de dollars. Cet ordre économique a établi une logique des minorités. C'est un ordre économique qui s'exprime sous la forme de programmes de déstabilisation imposés aux pays du tiers monde comme condition préalable de la renégociation de leurs dettes. Cet ordre économique poursuit une stratégie qui s'efforce de réduire les dépenses publiques, en particulier celles consacrées aux services sociaux et aux subventions à la production et à la consommation, gelant les salaires et accroissant les tarifs de services publics, renouvelant ainsi l'ancien modèle de la croissance. Cet ordre économique encourage des mesures restrictives et les impose à nos peuples dans une politique économique qui ne peut être qualifiée que d'irrationnelle, antidémocratique et antihumaine, fait croître d'une manière disproportionnée leur déficit financier afin de produire toujours davantage d'armes en investissant des milliards de dollars dans les laboratoires de la mort. Cet ordre économique, dans son caractère irrationnel qui va à l'encontre des droits fondamentaux de l'homme de nos peuples, investit des milliards sous forme de subsides aux agriculteurs, afin qu'ils produisent moins dans un monde affamé qui réclame une production agricole meilleure et plus abondante. Cet ordre économique a restreint pour nos pays l'accès au financement. Les banques internationales qui, en 1980, avaient accordé de nouveaux prêts allant jusqu'à 160 milliards de dollars, ont réduit en 1982 à 95 milliards seulement l'octroi de nouveaux prêts.

103. Mais face à cet ordre économique injuste, face à cette logique des minorités, on entend de plus en plus la voix de la majorité qui demande la réduction de l'écart en matière de développement entre les pays industrialisés à économie de marché et les pays du tiers monde ainsi que la renégociation des termes de l'échange, afin d'établir un nouvel ordre économique international, un nouvel ordre incluant une stratégie pour la production alimentaire afin de parvenir, avec la collaboration des pays développés et des organismes internationaux, à l'auto-suffisance des pays du tiers monde.

104. Les besoins économiques des pays appauvris ne doivent pas être plus longtemps manipulés dans le cadre d'un chantage économique et militaire. La communauté internationale doit repousser toute forme de discrimination et d'agression économiques. Nous répétons que face à la stratégie des créanciers enrichis, une stratégie doit être élaborée par les débiteurs appauvris.

105. Nous avons envers nos peuples le devoir d'établir une organisation de pays débiteurs qui se réunirait en une seule instance afin d'établir une politique économique mondiale correspondant à la logique que réclame la majorité. Le problème de la dette n'est pas un problème unilatéral et c'est pourquoi nous devons unir nos efforts. Cette lutte se présente comme suit : il convient d'établir des prix commerciaux justes et des crédits suffisants à des taux d'intérêt raisonnables afin de favoriser un transfert massif de ressources ; il faut créer des possibilités de développement, nous donnant ainsi des moyens de nous acquitter avec dignité de nos obligations ; il faut chercher à atteindre un niveau de dialogue approprié entre les enrichis et ceux que l'on a appauvris, à établir un système de consultations permanent entre les

pays débiteurs et de référence pour activer les mécanismes d'assistance réciproque et de solidarité.

106. C'est ainsi que seront prises des mesures concrètes en faveur de la paix et de la stabilité sans pour autant sacrifier le bien-être de nos peuples. Cette œuvre exige par-dessus tout une compréhension de la nécessité d'un processus de développement intégral et plus équilibré pour toute l'humanité et, en conséquence, un changement d'attitude de la part des pays créanciers.

107. La région de l'Amérique centrale n'échappe pas à cette recrudescence des tensions politiques, militaires et économiques. Nos peuples historiquement mis en marge des bienfaits du développement, victimes de l'injustice et du manque de liberté, exigent aujourd'hui fermement le rétablissement de ces droits. La lutte actuelle des peuples d'Amérique centrale a son origine dans la politique expansionniste des Etats-Unis d'Amérique. Au cours de l'année 1855, cette politique expansionniste, qui avait arraché d'immenses territoires au Mexique, s'est aussi manifestée au Nicaragua sous forme de la présence militaire de William Walker et de ses mercenaires, qui ont finalement été battus et expulsés après une lutte sanglante. Depuis lors, les différents gouvernements nord-américains se sont efforcés d'établir dans la région des régimes brutaux qui devaient devenir leur principal instrument de domination. Depuis cette époque, dans l'histoire de nos peuples, un débarquement de soldats nord-américains en a suivi un autre, tandis que des actes d'intervention directe des Etats-Unis dans nos pays étaient commis dans le but de renforcer des gouvernements tyranniques et de noyer dans le sang les luttes des peuples. C'est ainsi que les gouvernements des Etats-Unis sont devenus les meilleurs amis de tyrans tels que Somoza, Ubico, Carías et Hernández. Voilà donc comment le Gouvernement des Etats-Unis est devenu le plus grand ennemi de nos peuples. Dans la région, la démocratie américaine a signifié la faim et l'exploitation pour les paysans, les ouvriers et les travailleurs, en même temps qu'un enrichissement fabuleux pour les minorités exploitantes.

108. Le triomphe de la révolution au Nicaragua n'a été que le résultat de cette longue lutte contre la domination américaine qui a commencé en 1855 contre Walker et qui a pris fin le 19 juillet 1979 avec le renversement d'Anastasio Somoza. Notre révolution a triomphé de cette politique injuste des Etats-Unis et, s'il est vrai que pendant les mois qui ont suivi immédiatement la victoire, la possibilité de relations nouvelles avec les Etats-Unis s'est offerte, l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration américaine au début de 1981 a réduit à néant cet effort, imposant une fois de plus la politique du baillon, la politique de la canonnère, la politique de la terreur.

109. Nous pouvons affirmer que depuis ce moment-là, depuis janvier 1981, le nouveau gouvernement nord-américain a déclaré la guerre au peuple du Nicaragua. Sa stratégie est claire : agression militaire et agression économique accrues, campagne nouvelle de diffamation et de calomnie, tentatives renouvelées de nous isoler internationalement, tout cela dans le but de provoquer une déstabilisation afin de détruire la révolution au Nicaragua.

110. Ils pensaient de cette façon saper la lutte des peuples de la région et en particulier la lutte du peuple d'El Salvador. Etouffer la lutte de la révolution du Nicaragua, selon les plans des stratèges du Gouvernement des Etats-Unis, signifiait étouffer les possibilités de changement en Amérique centrale et maintenir la situation d'injustice et l'absence de liberté. C'est pourquoi ils ont décidé de pratiquer l'encercllement militaire du

peuple combattant d'El Salvador et du peuple libéré du Nicaragua. Depuis lors, la présence militaire des Etats-Unis dans la région n'a cessé de s'accroître, ouvertement en El Salvador et au Honduras et de manière plus déguisée au Costa Rica.

111. Immédiatement après, nous avons assisté à des actions des gardes du régime de Somoza. Ceux-ci armés, financés et dirigés par le Gouvernement nord-américain, par l'entremise de la CIA et du Pentagone, ont commencé leurs opérations criminelles contre notre peuple depuis leurs bases d'opérations sur le territoire du Honduras.

112. A ces actes d'agression, à partir du territoire de Costa Rica, se sont ajoutés des mercenaires étrangers, des contre-révolutionnaires originaires du Nicaragua et d'autres gardes de Somoza. Depuis leurs bases militaires du Commandement de la zone Sud, à Panama, les Etats-Unis ont entrepris des vols d'espionnage sur notre territoire au moyen d'avions RC-135, SR-71 et U-2. A ce jour, il y a eu 203 vols espions et 512 violations de notre espace aérien par les appareils de la force aérienne du Honduras et d'autres avions fournis aux contre-révolutionnaires par la CIA qui, lors d'opérations de ravitaillement, de missions de reconnaissance et d'attaques, ont pénétré notre territoire depuis leurs bases opérationnelles du Honduras et du Costa Rica.

113. Pendant la même période, entre 1981 et 1983, nous avons détecté en 34 occasions la présence dans nos eaux territoriales d'unités navales de la marine de guerre des Etats-Unis, totalisant ainsi 56 violations de nos eaux territoriales dont 24 en provenance du territoire du Honduras et 32 du territoire de Costa Rica. Ces activités ont pour but de permettre à des groupes contre-révolutionnaires de s'infiltrer et de s'approvisionner. Ces opérations du Gouvernement américain, pour lesquelles 19 millions de dollars ont été approuvés au départ avaient donc un caractère secret. Au début de l'année 1982, la CIA avait déjà mis au point un plan d'escalade militaire, qui a commencé à être mis en œuvre à la fin de la même année.

114. La réponse de notre peuple ne s'est pas fait attendre et, entre décembre et janvier de cette année, ces agressions ont été repoussées. Au cours de février, les Etats-Unis ont procédé à des manœuvres militaires, conjointement avec l'armée du Honduras, en vue d'appuyer dans leur déplacement les contre-révolutionnaires lancés dans une nouvelle vague d'invasion. Ils ont été eux aussi repoussés.

115. Pendant les mois de juillet et de septembre, le Gouvernement des Etats-Unis a lancé de nouvelles tentatives d'invasion par l'intermédiaire de la CIA, s'appuyant sur les contre-révolutionnaires et l'armée du Honduras. En même temps, il a continué à se livrer, avec l'armée du Honduras également, à des manœuvres conjointes près de la frontière avec le Nicaragua. Et au mois de septembre dernier il a procédé à un exercice appelé « Ahuas Tara II », dont le but est de créer d'une part une situation militaire à laquelle serait mêlée l'armée du Honduras, appuyant l'armée d'El Salvador, et d'autre part de menacer notre révolution en une démonstration de force qui n'exclut nullement le blocus et l'agression directe. Ces manœuvres militaires « Ahuas Tara II » ont été accompagnées de manœuvres navales sans précédent dans la région, auxquelles ont pris part 19 bateaux de guerre, 16 484 membres d'équipage et 5 000 soldats de l'armée des Etats-Unis qui ont débarqué en territoire hondurien.

116. Ces agressions militaires systématiques du Gouvernement des Etats-Unis se font de plus en plus ouvertement, et de 1979 à 1983 elles ont fait 717 morts parmi

les Nicaraguayens, aussi bien civils que membres des forces armées. Quarante et un d'entre eux étaient des enseignants et 154 des travailleurs dans des secteurs productifs. Par ailleurs, 529 personnes — ouvriers, étudiants et techniciens — ont été enlevées; il y a eu 514 blessés. Le peuple armé a, dans la défense de sa souveraineté, anéanti 1 636 contre-révolutionnaires et en a blessé 280. Il convient d'ajouter que du fait de la politique des Etats-Unis, notre pays a subi des dégâts — destruction des ports, dommages causés aux usines, destruction de matériel de construction, de centres de santé, d'écoles, et de garderies d'enfants — qui représentent au total plus de 3 milliards de cordobas, soit le quart de nos investissements annuels.

117. Ce mois-ci on assiste à une attaque d'un nouveau genre tendant à « normaliser » l'escalade contre le Nicaragua. Des avions de combat en provenance du Costa Rica et du Honduras ont lancé des bombes de 250 kg sur les installations de l'aéroport international Augusto César Sandino ainsi que sur des écoles, des maisons et des réservoirs de combustible du port de Corinto. Ces bombardements se poursuivent encore. Toujours dans le cadre des plans de cette nouvelle escalade américaine, s'est produit l'explosion de la station d'emmagasinage de pétrole dans les eaux de l'océan Pacifique, à deux milles de nos côtes. On a assisté encore à d'autres activités criminelles destinées à affecter sérieusement notre économie.

118. Comme nous l'avons déjà souligné, ces actes d'agression font partie de la présence militaire croissante des Etats-Unis dans la région, y compris la création de bases militaires et navales et de nouveaux aéroports au Honduras, l'organisation et la direction de l'armée d'El Salvador lors de ses opérations militaires contre les patriotes salvadoriens, et une pression accrue sur les gouvernements de la région pour les faire participer toujours plus à des activités terroristes contre le Nicaragua.

119. De sérieux efforts ont été faits pour lutter contre la politique agressive des Etats-Unis dans la région et promouvoir le dialogue et la négociation en vue de trouver une solution politique aux problèmes. L'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, est tenue au courant de la situation; elle suit ces efforts avec attention et y participe. Le Mouvement des pays non alignés a également condamné sans réserve la politique d'agression, de déstabilisation et d'intervention dans la région, appuyant les efforts qui sont faits actuellement pour trouver une solution politique aux problèmes. A cet égard, les démarches entreprises par le Mexique et la France pour promouvoir le dialogue se sont avérées très précieuses. Les efforts déployés par le Mexique, le Venezuela, le Panama et la Colombie dans le cadre du Groupe de Contadora ont été appuyés naturellement par tous ceux qui recherchent réellement la paix. La position des représentants du Congrès des Etats-Unis, de secteurs importants de la presse américaine, d'intellectuels, de gens d'église et de la population américaine en général correspond au désir de paix des populations d'Amérique centrale, qui rejettent les politiques d'agression.

120. On peut dire que dans le monde, indépendamment des positions idéologiques différentes, on s'accorde à condamner l'escalade des actes d'agression et de guerre dans la région de l'Amérique centrale et à exiger que les problèmes soient résolus au moyen du dialogue. Mais le gouvernement américain réduit ces efforts à néant, rejette dans la pratique toutes ces initiatives et exécute rapidement ses plans d'agression. Le Gouvernement américain s'efforce de méconnaître l'échec de sa politique dans la région. Il a échoué dans sa tentative d'anéantissement des patriotes d'El Salvador. Il a échoué également dans

ses efforts visant à lancer des milliers de mercenaires somozistes contre le peuple nicaraguayen dans le but de conquérir des positions. Notre peuple lui inflige chaque jour toujours plus de pertes et cause toujours plus de désertions.

121. Où sont les succès de la politique américaine en Amérique centrale ? Où sont ses victoires en El Salvador ? Où sont les champions de la liberté américains au Nicaragua ? La politique d'attaques et d'agressions militaires du Gouvernement américain dans la région a déjà échoué et il n'a d'autre choix qu'une participation toujours plus accrue et plus directe. Cela explique la présence des bateaux de guerre américains, la présence de soldats américains, la présence de M. Weinberger, les déclarations de M. Ikle, les demandes formulées par M. Shultz, M. Clark et M. Casey, et l'allocation, malgré le vote du Congrès des Etats-Unis, d'un nouveau crédit de 19 millions de dollars pour poursuivre les opérations secrètes contre le Nicaragua.

122. Le Nicaragua a lutté contre la domination impérialiste et la dictature de Somoza, dans sa recherche de la paix, de la justice et de la liberté. Le Nicaragua nourrit et défend cette vocation de paix, qui n'est rien moins que le droit sacré de nos peuples à exiger la paix, à la conquérir et à la défendre.

123. Hier, nous avons entendu le président Reagan affirmer ici [5^e séance], aux Nations Unies, qu'en Amérique centrale comme en Afrique du Sud les Etats-Unis s'efforcent de convaincre chacun de la nécessité de ne pas dépendre de la force, tout comme nous l'avons entendu dire que les Etats-Unis s'efforcent de construire un cadre qui rende possibles des négociations pacifiques, favorisant ainsi une politique devant permettre de sortir les grandes puissances des conflits du tiers monde.

124. Nous pouvons donc nous attendre à une politique semblable en Afrique australe, à l'arrêt immédiat des agressions dans la région d'Amérique centrale, c'est-à-dire le retrait immédiat des navires de guerre des Etats-Unis de nos eaux territoriales et de la région, le retrait des soldats américains de la région, la cessation de l'appui que le Gouvernement américain fournit aux activités militaires des gardes somozistes et autres mercenaires contre-révolutionnaires et l'arrêt des opérations secrètes.

125. Seules des mesures concrètes de ce genre seraient la preuve de l'existence d'une volonté politique authentique d'appuyer les initiatives de paix, le processus de dialogue et les négociations permettant de garantir la sécurité de tous les Etats d'Amérique centrale et le respect strict de la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité. Le Nicaragua estime que, tant que l'on n'aura pas pris de mesures concrètes, il ne sera pas possible de trouver une solution à la crise qui existe dans la région. Nous avons déjà dit et tenons à dire à nouveau que, en premier lieu, il faut rechercher la sécurité pour les Etats qui sont attaqués ou qui se sentent attaqués. Le Nicaragua est le pays le plus menacé et le plus attaqué de notre continent, menacé et attaqué par une puissance extrarégionale qui défend ouvertement cette politique. En conséquence, dans la mesure où l'agression militaire s'accroît, nous avons le droit et l'obligation souveraine d'armer toujours plus et mieux notre peuple pour défendre la nation victime de l'agression.

126. Nous répétons que les Etats-Unis doivent retirer leurs forces d'agression de la région et mettre fin à leur politique d'agression. Il faut parvenir à des accords garantissant la sécurité de tous les Etats de la région. Il faut mettre fin à la participation du Honduras à l'agression menée contre le Nicaragua et le peuple salvadorien. Il faut trouver une solution au conflit d'El Salvador

avec la pleine participation des patriotes salvadoriens. Alors seulement, nous serons en mesure de discuter de problèmes d'armements et de conseillers.

127. Le Gouvernement des Etats-Unis a utilisé plusieurs prétextes pour justifier sa politique d'agression dans la région. Il a dit, à certains moments, que le Nicaragua représentait un danger en fournissant des armes à El Salvador ; à d'autres moments, il a réduit le problème à un affrontement Est-Ouest qui se produirait dans la région. Il a également parlé de ses préoccupations au sujet du maintien de la démocratie au Nicaragua. Enfin, cependant, il a dit avec clarté que le problème était celui de l'existence d'un Nicaragua libre.

128. Il convient d'attirer l'attention sur l'absence de cohésion et de stabilité dans la politique des Etats-Unis et il faudra leur dire qu'ils ne sont pas capables, comme ils ne l'ont pas été par le passé, de voir le fond des problèmes, lesquels ont leurs racines dans la politique expansionniste que les Etats-Unis ont menée au siècle dernier et qu'ils continuent de défendre à l'heure actuelle.

129. Le Nicaragua a conquis le droit d'être libre et ce droit doit être respecté. Le Nicaragua s'est défini et, en conséquence, agit comme un pays non aligné, et ce droit doit être respecté. Le Nicaragua est en train de bâtir sa démocratie, et ce droit souverain du Nicaragua de décider de son propre régime interne, de son type de démocratie, est un droit du peuple nicaraguayen qui n'est pas négociable, qui n'est pas discutable, qui doit être respecté.

130. Eviter un conflit en Amérique centrale est une obligation pour tous les membres de la communauté internationale qui défendent les principes de la Charte des Nations Unies. En effet, durant l'année écoulée, le Mouvement des pays non alignés, au cours de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, à Managua, en janvier, et plus tard en mars, à New Delhi, lors de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, a déclaré qu'il appuyait résolument les efforts déployés en vue de trouver une solution pacifique aux problèmes de notre région.

131. Dans sa résolution 530 (1983), le Conseil de sécurité a également lancé un appel urgent aux Etats pour qu'ils appuient les efforts du Groupe de Contadora en vue de résoudre les différends par un dialogue franc et constructif.

132. Malgré les appels et les efforts, la situation en Amérique centrale ne fait que se compliquer. Les agressions contre le Nicaragua ne font que s'accroître et s'intensifier. On a recours aux menaces, à l'intimidation et à l'intervention, on prétend opposer les prétendus intérêts vitaux d'une grande puissance aux efforts délicats qui sont faits pour que règnent la paix et la coexistence en Amérique centrale sur la base du plein respect de la souveraineté de toutes les nations de la région.

133. Le Nicaragua n'attaquera jamais aucun pays, mais il repoussera toutes les agressions, quelles que soient l'importance et la puissance de l'agresseur. Et nous savons que les Etats-Unis, cette puissance militaire, menace le Nicaragua. Chaque fois que le Nicaragua a été agressé et envahi, il s'est défendu, a lutté, a combattu. Nous, Nicaraguayens, serons toujours disposés à repousser les nouvelles interventions impérialistes.

134. Face à cette situation, l'Assemblée doit renouveler son appui aux efforts de pacification en lançant un nouvel appel urgent à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent de commettre des actes susceptibles d'aggraver la situation dans la région et qu'ils résilient les décisions déjà adoptées. A cette fin, le Nicaragua demande aujourd'hui que soit inscrite à l'ordre du jour de la session actuelle en tant

que point urgent, la question de l'Amérique centrale — menaces contre la paix, la souveraineté et l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples d'Amérique centrale ainsi que les initiatives de paix.

135. Cette session de l'Assemblée générale nous réunit en une heure de douleur et de grandes souffrances pour nos peuples et de menaces sans précédent pour l'avenir de l'humanité.

136. Il est encore temps d'éviter une catastrophe. Il faudra unir nos voix et nos volontés mais surtout agir pour dénoncer et démasquer les positions irrationnelles et renforcer les positions rationnelles. Ce n'est pas le moment de fermer les yeux devant cette situation. Ce n'est pas le moment d'adopter des positions timides et vacillantes, même au risque d'affronter des situations plus difficiles, car ce qui est en jeu va au-delà des intérêts particuliers. Nous sommes tous tenus d'exiger la paix et de lutter pour elle avec toute la force morale de nos peuples, nous qui n'avons ni l'arme atomique, ni la puissance économique.

137. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Coordonnateur de la junte du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua de son importante déclaration.

138. M. HARALAMBOPOULOS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au nom de la Communauté européenne et de ses 10 Etats membres. C'est avec un vif plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée. Pendant de nombreuses années, vous vous êtes distingué au service à la fois de votre pays et de la communauté internationale, gagnant ainsi l'estime et le respect de tous. Je suis certain que vous allez vous acquitter de vos fonctions avec efficacité, objectivité et dextérité, contribuant ainsi au succès d'une Assemblée qui se réunit à un moment critique. Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance de la Communauté européenne au Président sortant, M. Imre Hollai, pour la grande compétence avec laquelle il a guidé les délibérations de cet organe au cours des 12 derniers mois.

139. Nous louons également le Secrétaire général pour sa probité intellectuelle et morale, pour la haute idée qu'il a de sa mission et pour son dévouement à la cause de la paix et aux idéaux de la Charte des Nations Unies.

140. Enfin, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement le nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies : Saint-Christophe-et-Nevis.

141. La Communauté européenne est issue du désir de plusieurs Etats épris des mêmes valeurs démocratiques de fonder leurs relations sur des formes nouvelles de solidarité pour faire face aux défis difficiles à relever sur une base individuelle. C'est pourquoi les 10 pays au nom desquels je parle aujourd'hui sont pleinement attachés au respect de la Charte et voient dans l'Organisation des Nations Unies un instrument propre à créer un monde meilleur et plus sûr. Par des concertations régulières sur des problèmes internationaux et des efforts constants pour définir une politique commune, les Dix, individuellement et dans le cadre de la Communauté, ont l'intention de continuer et de renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général.

142. A la trente-septième session, lorsqu'il a pris la parole à cette tribune au nom des Dix [8^e séance], le Ministre des affaires étrangères du Danemark a dit que le monde d'aujourd'hui reflète une image très sombre. Forcé est de reconnaître, au début de la trente-

huitième session, que cette description demeure hélas! valable.

143. On peut se demander comment la situation pourrait fondamentalement s'améliorer alors que des Etats Membres continuent de violer les principes les plus fondamentaux de la Charte et de méconnaître les appels réitérés qui leur sont adressés par l'Organisation pour qu'ils s'abstiennent de la menace ou de l'emploi de la force et mettent immédiatement un terme aux conflits dans lesquels ils sont engagés? Il n'est donc pas surprenant qu'aucun des vieux conflits n'ait été résolu et que des signes de nouvelles tensions comme de mauvais augures apparaissent à l'horizon.

144. Les rapports entre l'Est et l'Ouest ont été gravement affectés ces dernières années par l'invasion soviétique de l'Afghanistan et la situation en Pologne, ainsi que par l'accumulation continue des armements par l'Union soviétique. Une autre cause d'aggravation réside dans la destruction d'un avion coréen par un chasseur soviétique. Les Dix déplorent profondément cet acte qui a entraîné la perte de nombreuses vies humaines innocentes. Ils ont demandé aux instances internationales compétentes de procéder à une enquête approfondie sur les circonstances de l'incident. Ils se félicitent des décisions du Conseil de l'OACI adoptées à Montréal le 16 septembre. Ils appuient les propositions soumises à cette organisation pour assurer une plus grande sûreté des aéronefs civils dans l'avenir, notamment l'interdiction de l'utilisation de la force armée.

145. Nos pays, nos peuples et nos gouvernements sont prêts à améliorer leurs rapports avec l'Union soviétique et ses alliés, à condition que ces derniers respectent les normes internationalement acceptées de conduite, afin que la confiance internationale puisse être rétablie. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il y aura une meilleure compréhension entre les peuples européens et un climat propice à la consolidation de la paix et à la stabilité sur notre continent.

146. C'est sous cet angle que nous avons envisagé et continuons d'envisager la situation en Pologne. Les Dix ont pris note des mesures adoptées par le Gouvernement polonais le 22 juillet 1983, dont certaines vont dans la bonne direction alors que d'autres donnent aux autorités les moyens légaux de réprimer de façon encore plus efficace certaines activités dissidentes possibles. Dans un esprit d'amitié envers le peuple polonais, les Dix espèrent que ces mesures seront suivies par d'autres mesures menant à la réconciliation, au dialogue et à la réforme, conformément aux aspirations de tous les éléments nationaux et sociaux de la population.

147. L'heureuse issue des négociations de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui ont eu lieu à Madrid, donne satisfaction aux Dix. A la Conférence, nous avons été guidés par l'effort de promouvoir le respect de l'Acte final d'Helsinki⁴, d'assurer son application complète et de poursuivre les objectifs de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe par le dialogue et la coopération. La présence à Madrid de tous nos ministres des affaires étrangères témoignait de cet engagement. Bien que le Document de clôture ne représente pas le maximum qui aurait pu être réalisé, il n'en est pas moins important et équilibré. Nous attachons autant d'importance à la dimension humaine de ce document qu'à ses dispositions concernant la convocation d'une conférence sur le désarmement en Europe.

148. Cela m'amène à parler de la question plus large du désarmement. C'est une question d'une extrême importance pour les Dix et qui préoccupe de plus en plus l'opinion publique, étant donné qu'elle affecte la survie

de l'humanité. Il s'agit également d'un problème extrêmement complexe. L'expérience a montré à quel point il est difficile de parvenir au désarmement dans un climat de méfiance, de crainte et de préjugé. Pour préserver la paix, il faut non seulement réduire les armements, mais éliminer les causes de conflit également.

149. Cela s'applique autant à l'Europe qu'à d'autres régions du monde. Les dix pays de la Communauté européenne n'épargnent aucun effort pour réduire le niveau des forces militaires en Europe sans diminuer la sécurité pour tous les Etats. D'où l'importance qu'ils attachent à toute une gamme de négociations en cours ou prévues, en particulier les pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à Genève sur les forces nucléaires stratégiques et à portée intermédiaire. Compte tenu de l'ampleur de l'arsenal nucléaire de ces deux pays, on reconnaît généralement que les progrès en matière de désarmement nucléaire sont étroitement liés à un accord entre eux sur des réductions importantes et vérifiables.

150. Les Dix, par conséquent, appuient pleinement aussi bien les négociations sur la réduction des armes stratégiques que les négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous souhaitons sincèrement qu'il se révélera possible pour les deux grandes puissances nucléaires de parvenir à un accord dans un avenir rapproché. L'objectif de cet accord devrait être d'établir un équilibre au niveau le plus bas possible.

151. Alors que les négociations sur le contrôle des armements nucléaires se déroulent pour arrêter la prolifération verticale, le maintien et le renforcement du régime actuel de non-prolifération, qui jusqu'à présent a réussi à arrêter la prolifération des armes nucléaires, sont des éléments très importants dans l'équation du désarmement.

152. Cependant, nous ne devons pas oublier que le contrôle des forces nucléaires ne représente qu'un côté de la médaille. Il est d'une importance extrême de réduire le niveau des armements classiques. Le spectre de l'anéantissement nucléaire ne devrait pas nous porter à sous-estimer les pertes terribles et les destructions matérielles que peuvent provoquer ce type d'armes, comme l'ont prouvé, depuis 1945, plus d'une centaine de guerres classiques.

153. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous attendons avec intérêt la conférence sur le désarmement en Europe, qui doit bientôt être convoquée à Stockholm. Sa première étape sera consacrée à la négociation et à l'adoption de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, qui seront militairement importantes, obligatoires, vérifiables et applicables à l'ensemble de l'Europe. Les Dix réitérent leur conviction que le renforcement de la confiance entre les Etats, non seulement en Europe mais dans le monde entier, joue un rôle important lorsqu'il s'agit de faciliter le progrès dans le contrôle des armements et le désarmement.

154. En même temps, les Dix qui participent à Vienne aux négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces demeurent fermement engagés à parvenir à un accord effectif, capable de renforcer la stabilité et la sécurité en Europe tout en ouvrant la voie à une évolution notable dans le domaine du désarmement.

155. Les Dix appuient sans réserve les efforts réalistes et d'importance faits à Genève par le seul organe de négociations multilatérales qu'est le Comité du désarmement. C'est pourquoi ils demandent instamment l'intensification des négociations en cours au sein de ce comité. Ils insistent sur l'importance de progresser rapidement vers l'interdiction complète et vérifiable de toutes les armes chimiques, afin d'éliminer cette catégorie

d'armements. De même, les Dix appuient l'examen, au Comité du désarmement, de questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

156. Enfin, les Dix considèrent que les Nations Unies jouent un rôle essentiel et des plus précieux en tant que tribune où débattre, à l'échelon international, des problèmes de désarmement et de contrôle des armements. Les Dix sont convaincus que le dialogue visant la sécurité et la paix pour tous les peuples doit être poursuivi activement.

157. Avant de conclure mes observations sur ce point essentiel, je tiens à dire notre conviction que, parallèlement aux efforts de désarmement, tous les Etats, grands et petits, puissants et faibles, nucléaires ou non, doivent se conformer aux dispositions de la Charte et au droit international en général, et partant, renoncer à l'emploi ou à la menace de la force et régler leurs différends par des moyens pacifiques. A cet égard, nous considérons que l'adoption, l'an dernier par l'Assemblée générale, de la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux [voir résolution 37/10] constitue un pas positif. Les Dix expriment l'espoir que les objectifs de cette déclaration — lesquels sont d'importance vitale pour la paix internationale — seront réalisés grâce aux efforts communs de tous les Membres de l'Organisation.

158. Au Moyen-Orient, les conséquences de l'invasion du Liban par Israël, qui les Dix ont vigoureusement condamnée, se font toujours sentir. Le pays s'est trouvé confronté à un douloureux conflit qui aurait pu conduire à sa désintégration. La population civile a beaucoup souffert sous le feu croisé des diverses factions et de l'intervention d'éléments étrangers. Les Dix qui ont toujours prôné l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, de même que le respect de l'autorité de son gouvernement, se félicitent du cessez-le-feu proclamé hier. Ils espèrent ardemment que le dialogue qui va s'engager conduira à la réconciliation nationale et assurera l'unité du pays. Les Dix insistent d'autre part sur la nécessité de progresser rapidement vers le retrait complet de toutes les forces étrangères, à l'exception de celles dont la présence a été réclamée par le Gouvernement libanais. Pour leur part, ils sont prêts, ensemble ou individuellement, à œuvrer à la réalisation de ces objectifs.

159. Une des conséquences directes de l'impasse dans laquelle on se trouve au Liban, c'est qu'aucun progrès n'a été fait dans la voie d'une solution au problème plus vaste que constitue le conflit arabo-israélien. Les Dix estiment qu'il ne saurait y avoir de paix tant que la sécurité et les intérêts légitimes de tous les Etats et de tous les peuples n'auront pas été pris en considération. Pour être plus précis, on n'établira de paix durable que sur la base du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à une existence sûre et de la justice pour tous les peuples, y compris le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique.

160. L'initiative prise le 1^{er} septembre 1982 par le président Reagan⁵ offrait une possibilité de paix et la douzième Conférence arabe au sommet, à Fez, s'y était déclarée favorable. Les Dix en appellent à toutes les parties au conflit pour qu'elles passent du stade où on se déclare prêt pour la paix — ce qu'elles ont toutes déjà fait — à celui où on s'accepte les uns et les autres comme partenaires à des négociations authentiques prenant pour base, entre autres, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Devront participer à ces négociations toutes les parties intéressées, y compris le peuple

palestinien et l'OLP devra y être associée. Il faut que tous renoncent à l'emploi ou à la menace de la force.

161. Dans l'intérêt de la paix, les Dix demandent à Israël de renoncer à sa politique d'annexion progressive et de création unilatérale de situations nouvelles dans les territoires occupés, en particulier à sa politique de colonies de peuplement qui va à l'encontre du droit international et constitue un obstacle croissant aux efforts de paix.

162. Les Dix, pour leur part, se sont étroitement associés à ces efforts, comme le montre entre autres l'appui qu'ils n'ont cessé d'apporter au rôle de maintien de la paix joué par les Nations Unies et par les forces multinationales. Profondément soucieux de l'avenir de la région, les Dix se proposent de maintenir le contact avec toutes les parties et d'user de leur influence pour encourager les efforts faits dans le sens du compromis et des solutions négociées.

163. La guerre qui oppose toujours l'Iran et l'Iraq est un autre facteur qui aggrave encore la situation au Moyen-Orient. Les Dix déplorent vivement l'absence de progrès vers la solution à ce conflit qui constitue une grave menace pour la stabilité de la région et la sécurité internationale, en même temps qu'il inflige d'indiscibles souffrances aux deux peuples. Les Dix demandent instamment aux deux belligérants d'épargner la population civile et de respecter les conventions internationales applicables en temps de guerre. A cet égard, ils se félicitent du rapport de la mission des Nations Unies⁶ qui s'est rendue dans les zones soumises à des attaques. Néanmoins, les Dix déplorent qu'aucune des initiatives de paix prises jusqu'à ce jour n'ait réussi à mettre un terme au combat. Ils saisissent cette occasion pour demander encore une fois le cessez-le-feu, l'arrêt de toutes les opérations militaires, le retrait des forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues et le règlement juste, honorable, négocié conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et acceptable pour les deux parties. Les Dix confirment qu'ils sont disposés, si les deux parties le leur demandent, à prendre part aux efforts visant à rétablir la paix dans la région.

M. Stručka (Tchécoslovaquie), vice-président, prend la présidence.

164. Si au Moyen-Orient la situation s'est détériorée au cours des 12 mois écoulés, un certain nombre d'autres problèmes internationaux n'ont connu que peu ou pas de progrès.

165. En Afghanistan, l'occupation soviétique se poursuit malgré les résolutions successives adoptées à une majorité écrasante à l'Organisation des Nations Unies. Les Dix demeurent profondément préoccupés par ces violations constantes de l'indépendance d'un pays traditionnellement neutre et non aligné. Ils condamnent les attaques menées contre les civils afghans par les forces soviétiques et demeurent gravement préoccupés devant les souffrances des réfugiés afghans qui ont été chassés de leur patrie à la suite de ces opérations. Ces personnes représentent la concentration la plus nombreuse de réfugiés dans le monde, et leurs souffrances ne doivent pas tomber dans l'oubli.

166. Les Dix soulignent la nécessité urgente du retrait des troupes soviétiques et d'un règlement négocié qui permettra de rétablir l'indépendance et le statut non aligné de l'Afghanistan, et permettra au peuple afghan d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination et aux réfugiés afghans de rentrer chez eux dans la sécurité et l'honneur. Ces avec un grand intérêt que les Dix suivent les contacts indirects entre le Pakistan et l'Afghanistan qui se déroulent sous les auspices de l'Organisation des

Nations Unies en vue de trouver une solution conforme aux résolutions adoptées par l'Assemblée. Tout en rappelant leur proposition du mois de juin 1981, les Dix sont disposés à appuyer toute initiative constructive visant à trouver une solution politique satisfaisante. Cependant le retrait des forces soviétiques demeure la condition clef d'une telle solution.

167. Le Kampuchéa a été envahi il y a cinq ans et il est toujours occupé par les troupes vietnamiennes, qui non seulement répriment toute résistance, mais également attaquent les camps de réfugiés et de personnes déplacées avec une fréquence et une intensité croissantes. Tous les efforts visant à mettre un terme à cette occupation et à toutes ses conséquences pour le présent et l'avenir se sont heurtés au refus du Viet Nam de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Les Dix tiennent à féliciter les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est pour leur initiative de convoquer la Conférence internationale sur le Kampuchéa. Ils estiment que la Déclaration adoptée par la Conférence⁷, dont ils approuvent les principes, constitue une très bonne base pour un règlement politique véritable. Ainsi que nous le savons tous, cette déclaration demande le retrait total des forces vietnamiennes, que l'on reconnaisse le droit des Kampuchéens de déterminer leur propre destin au moyen d'élections libres sous le contrôle des Nations Unies, que l'on respecte l'indépendance, la neutralité et le non-alignement du Kampuchéa et que tous les Etats s'engagent à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays. Les Dix estiment que la formation de la coalition du Kampuchéa démocratique, sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, constitue une mesure importante.

168. En Corée, c'est toujours l'impasse, 30 ans après la signature de l'armistice. Les Dix sont convaincus que la réunification pacifique de la Corée doit être poursuivie grâce au dialogue et aux négociations, sur la base du Communiqué conjoint Sud-Nord de 1972⁸.

169. La situation à Chypre constitue un danger potentiel pour la paix et la stabilité pour l'ensemble de la région. Les Dix réaffirment leur position, telle qu'elle est reflétée dans les résolutions 3212 (XXIX) et 3395 (XXX) de l'Assemblée générale qui demandent que soient respectées l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Ils espèrent qu'aucune mesure qui ira à l'encontre de ces principes. Ils ont constamment appuyé les efforts du Secrétaire général, sous les auspices duquel les pourparlers intercommunautaires ont été engagés de façon régulière. Ils se félicitent de l'engagement personnel renouvelé du Secrétaire général dans la recherche d'une solution juste et viable.

170. En Afrique australe, la Namibie est toujours occupée de façon illégale par l'Afrique du Sud au mépris du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Les Dix ont fermement et à maintes reprises exprimé leur conviction que le peuple de Namibie doit être autorisé à déterminer son propre avenir grâce à des élections libres et justes qui se dérouleraient sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous réitérons cette conviction aujourd'hui et exprimons notre appui sans réserve aux efforts du groupe de contact, grâce auquel un règlement semble être possible depuis quelque temps déjà. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance pour les efforts déployés par les Etats de première ligne.

171. Les Dix remercient également le Secrétaire général pour ses efforts dans le cadre du mandat qui lui a été conféré par la résolution 532 (1983) du Conseil de

sécurité, et ils continueront à soutenir les contacts qu'il entretient avec les parties. Ils demandent instamment à toutes les parties intéressées de faciliter la conclusion des négociations sans plus de retard et de s'abstenir de toute mesure qui mettrait un accord en danger.

172. Permettez-moi d'ajouter que le problème de la Namibie doit être considéré strictement comme un problème de décolonisation. En fait, il s'agit là du dernier vestige du colonialisme en Afrique. Le peuple de Namibie doit avoir la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination sans retard. Son indépendance lui a été refusée pendant trop longtemps et elle ne devrait pas être de nouveau retardée en raison de problèmes extérieurs.

173. En Afrique du Sud, la majorité noire du pays continue malheureusement à être victime d'une oppression flagrante. Les Dix tiennent à réitérer leur condamnation énergique et sans équivoque et à rejeter le système de discrimination raciale institutionnalisé connu sous le nom d'*apartheid*; ils réaffirment aussi leur volonté d'utiliser, comme par le passé, leur influence collective pour peser sur l'Afrique du Sud, afin de contribuer à mettre un terme à ce système inhumain et à instaurer une société dans laquelle chacun sans exception pourra jouir de l'égalité, de la liberté et de la justice. Les Dix demeurent préoccupés par de nombreux aspects de la politique sud-africaine. En particulier, ils ont condamné la politique des bantoustans et la violation des droits de l'homme résultant des mesures d'interdiction de séjour et d'autres mesures analogues.

174. Dans d'autres régions d'Afrique, les luttes internes constituent parfois un obstacle dans la voie longue et difficile du développement économique et social. Ces luttes sont trop souvent exacerbées par des facteurs extérieurs.

175. C'est le cas, par exemple, au Tchad. Les Dix sont gravement préoccupés par l'intervention extérieure dont ce pays a été victime ainsi que par ses conséquences. Ils appuient fermement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tchad et s'opposent à toute ingérence dans ses affaires intérieures. Les Dix sont convaincus que ce problème est un problème africain et qu'il devrait, par conséquent, être réglé par les Africains eux-mêmes, de façon à éviter, par voie d'escalade, que le conflit ne dégénère en une crise internationale. Ils soulignent le rôle que l'OUA pourrait jouer dans la restauration de la paix. Bien entendu, cela ne doit pas empêcher des initiatives du même ordre de la part des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, et de la part du Secrétaire général.

176. Puisque je viens de parler de l'OUA, je tiens à rendre hommage à cette organisation, qui célèbre cette année son vingtième anniversaire. Au cours des 20 années écoulées, elle a prouvé qu'elle était un facteur très important de stabilité politique et de progrès en Afrique ainsi qu'un instrument de paix internationale.

177. Les dix pays de la Communauté européenne sont unis historiquement par des liens personnels, économiques et culturels étroits avec l'Amérique latine. Je tiens à souligner l'importance que nous attachons à développer ces liens. Il y a quelques mois, nous avons célébré le deux-centième anniversaire de la naissance de Simón Bolívar. Nous rendons hommage à ce grand homme et à sa lutte pour l'indépendance et la liberté des peuples d'Amérique latine. Nous nous félicitons également de la tendance croissante à la démocratie dans le continent tout en déplorant la contribution des violations graves des droits de l'homme ainsi que les restrictions aux libertés politiques dans certains pays.

178. Je voudrais à présent me tourner vers la situation grave en Amérique centrale, qui pourrait avoir des répercussions s'étendant bien au-delà de la région elle-même. Les inégalités sociales endémiques, l'injustice et le sous-développement économique sont à la base de la crise actuelle, qui est aggravée par une ingérence extérieure. Dans certains pays, la violence et la violation des droits de l'homme sont devenues une réalité de la vie quotidienne. En juin dernier, à Stuttgart, les 10 chefs d'Etat et de gouvernement ont clairement défini quels étaient les principes qui pouvaient remédier à cette situation [voir A/38/297]. Parmi ces principes figurent la non-ingérence, l'inviolabilité des frontières, l'instauration de conditions démocratiques et le respect scrupuleux des droits de l'homme. Les Dix sont convaincus que les problèmes de l'Amérique centrale ne peuvent être résolus par des moyens militaires; c'est seulement grâce à un règlement politique émanant de la région elle-même que cela pourra être fait. Les Dix sont disposés à contribuer, par tous les moyens à leur disposition, à cette fin. Ils appuient sans réserve l'initiative de Contadora. Ils notent que la Déclaration de Cancún du 17 juillet [A/38/303] contient de nombreuses propositions utiles. Ils rappellent également l'appui donné aux efforts du Groupe de Contadora par la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée à l'unanimité.

179. La protection des droits de l'homme est une cause à laquelle les Dix sont profondément attachés du fait que leur respect constitue la base même de toute société véritablement démocratique, qui est la meilleure garantie pour la paix et la stabilité internationales. Nous devons reconnaître qu'au cours des dernières décennies, des nations ayant des traditions, des idéologies, des cultures et des systèmes politiques différents sont allées dans le sens de l'adoption de normes communes ainsi que de procédures appropriées, quoique pas entièrement adéquates, pour mettre ces normes en vigueur.

180. Cependant, les Dix regrettent profondément que 35 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sa mise en œuvre reste encore loin d'être satisfaisante. Un nombre croissant de violations graves et massives de ces droits se produit dans diverses régions du monde. Nombre de pays semblent faire des arrestations arbitraires, de l'emprisonnement, de la torture, des disparitions, des assassinats et des exécutions politiques une partie intégrante de leur système politique. Des êtres humains sont persécutés exclusivement pour des motifs idéologiques, religieux ou raciaux, ou même simplement parce qu'ils ont eu le courage de défendre la cause des droits de l'homme. De nombreux prisonniers politiques, y compris des activistes syndicaux, restent en détention et se voient refuser le respect de leur statut ainsi que leur droit à la défense. D'autres se voient refuser le droit de quitter leur pays ou d'y rentrer. Devant des abus aussi graves, les Nations Unies ont le devoir d'assurer le respect des obligations assumées en vertu de la Déclaration universelle et de réagir rapidement à toutes violations des droits de l'homme. Les Dix demeurent prêts à entrer en contact avec les gouvernements des pays où des violations de ce type se produisent en vue de soulager les souffrances humaines.

181. Tous les Etats devraient adhérer aux instruments internationaux juridiquement contraignants sur les droits de l'homme et accepter des mesures appropriées pour leur mise en œuvre. Les Dix participent activement à l'élaboration de nouveaux instruments de ce type et, en particulier, du projet de convention contre la torture.

182. Qui plus est, ils sont d'avis que, parallèlement aux droits civils et politiques, les droits sociaux et économiques,

eux aussi, doivent être garantis en tant qu'éléments essentiels d'un système intégral de protection de l'individu.

183. Cette année a été marquée par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars dernier. Le Mouvement des pays non alignés, qui compte une centaine de membres, dispose d'une puissante influence dans les affaires internationales. Ce fait est pleinement reconnu par les Dix, qui apprécient le rôle important joué par le Mouvement.

184. L'une des principales préoccupations du tiers monde est la crise actuelle dans le domaine économique et les mesures qui devraient être prises d'urgence pour aider les pays en développement à surmonter la situation difficile — et dans certains cas désespérée — dans laquelle ils se trouvent.

185. L'économie mondiale se trouve dans une situation critique. On constate des signes de reprise dans plusieurs pays industrialisés, notamment aux Etats-Unis et au Japon, alors qu'en Europe les perspectives sont incertaines.

186. Plus particulièrement, le chômage demeure élevé et augmente; ses effets se répercutent surtout sur les travailleurs jeunes et urbains. L'incertitude de l'avenir et la perspective de déficits publics élevés sont parmi les éléments qui maintiennent les taux d'intérêts réels à des niveaux élevés, détournant ainsi des ressources de l'investissement productif vers la gestion financière; cela réduit les perspectives d'une relance synchronisée des activités économiques et d'une reprise soutenable et reposant sur les investissements. Les taux de change restent instables, ce qui augmente l'incertitude et fait obstacle à une politique économique rationnelle.

187. La récession mondiale a laissé des traces sur les pays en développement. Leur dette a augmenté rapidement, leurs efforts de développement ont été sapés et leur capacité de participer pleinement au système économique international s'est affaiblie. Ils se trouvent devant une grave réduction de leurs importations et doivent faire face à des marchés stagnants pour leurs exportations, à des conditions de commerce défavorables et à des coûts en augmentation rapide du service de la dette.

188. C'est avec une compréhension très nette de ces réalités et un sens de profond engagement envers un besoin de coordination et de coopération que la Communauté a participé pendant l'année écoulée aux négociations internationales avec tous ses partenaires. Les difficultés que nous avons rencontrées au cours des quelques dernières années nous ont fait clairement comprendre dans quelle mesure nos économies étaient interdépendantes. La réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en mai 1983, a mis très clairement en lumière cet aspect. Elle a reconnu les liens économiques puissants entre toutes les régions du monde, ce qui implique une responsabilité collective pour ce qui est de formuler des politiques qui renforcent les échanges internationaux, les systèmes financiers et monétaires et de recréer des conditions qui permettent une croissance rationnelle non inflationniste. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, tenue à Williamsburg en mai 1983, a adopté la même approche en reconnaissant « que nous devons agir en coopération et que nous devons appliquer un ensemble équilibré de politiques qui tiennent compte et qui tirent parti des relations entre la croissance, le commerce et les finances, ceci afin que la reprise s'étende à tous les pays, aussi bien industrialisés qu'en développement ».

189. Le système d'échanges commerciaux ouverts consacré dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a bien servi l'économie mondiale pendant plus de 30 ans. Par conséquent, il faudrait le maintenir et le renforcer davantage. A la réunion à l'échelon ministériel des parties à l'Accord en novembre 1982, la Communauté européenne a réaffirmé son engagement de résister aux pressions protectionnistes dans la formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale; cet engagement a encore été renforcé par consensus lors de la sixième session de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans ce contexte, la Communauté a toujours eu pour principe d'accorder un traitement différentiel et plus favorable aux pays les moins développés.

190. L'événement majeur du dialogue Nord-Sud cette année a été la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement que la Communauté a abordée avec une attitude positive, constructive et pragmatique, reconnaissant la crise économique qui menace le fonctionnement harmonieux et efficace du système économique multilatéral ainsi que la prospérité mondiale. A Belgrade, la Communauté, consciente du fait qu'il y a une interdépendance croissante entre les pays en développement et les pays développés, a déclaré « qu'il ne saurait y avoir de relance durable sans la reprise du processus du développement et il ne saurait y avoir de nouvel élan au processus du développement sans une relance réelle ». A notre avis, et malgré les déceptions et frustrations que l'on connaît de temps à autre, les résultats de cette conférence étaient importants. Nous nous sommes mis d'accord sur bon nombre de résolutions adoptées par consensus et qui portent sur des questions importantes d'intérêt commun. Nous avons réussi — et sur le plan politique c'est très important — à garder les lignes de communication ouvertes et le dialogue international en vie.

191. Dans le domaine des produits de base, la Communauté tout au long a appuyé l'Accord portant création du Fonds commun⁹. Par conséquent, nous nous félicitons de l'augmentation récente du nombre de signatures et de ratifications qui, nous l'espérons, aboutira à son entrée en vigueur rapide. A la sixième session de la Conférence, nous avons également participé activement à la décision importante visant à commencer les travaux sur un système de financement compensatoire des insuffisances de gains à l'exportation.

192. Dans le domaine du commerce, la Communauté a appuyé l'adoption de la résolution 159 (VI)¹⁰, où est soulignée l'importance d'un système libéral d'échanges et où il est convenu de suivre une politique qui faciliterait les aménagements de structure fondés sur une conception dynamique de l'avantage comparatif. L'augmentation du commerce est particulièrement essentielle pour les pays en développement. Le système généralisé des préférences a amélioré l'accès aux marchés de la Communauté économique européenne pour eux tous. La Communauté — ainsi qu'il a été déclaré à la sixième session de la Conférence — maintiendra et développera encore ce système au moins jusqu'en 1990.

193. Dans le domaine des affaires financières et monétaires, la sixième session de la Conférence a adopté plusieurs résolutions. La Communauté s'est jointe au consensus sur la résolution 161 (VI) relative à la question cruciale de la dette extérieure des pays en développement. Nous nous sommes déclarés prêts à envisager des mesures appropriées pour soulager le service de la dette des pays en développement cas par cas et dans le cadre des institutions existantes. La Communauté a appuyé le renouvellement de l'engagement concernant les objectifs

de l'aide publique au développement, en particulier en ce qui concerne les pays les moins développés. Nous avons préconisé le réapprovisionnement des ressources de l'Association internationale de développement pour qu'elles soient portées à un niveau substantiel et nous avons estimé également qu'un niveau adéquat du financement des institutions financières de développement était essentiel. La Communauté a reconnu d'autre part l'importance de liquidités suffisantes pour la croissance économique mondiale. Nous avons souligné à Belgrade qu'un FMI financièrement fort répondait à l'intérêt de tous, de sorte que cette institution puisse remplir son rôle et répondre aux besoins d'ajustement et de financement des membres.

194. Comme je l'ai dit auparavant, la sixième session de la Conférence a été un événement majeur dans les relations Nord-Sud cette année, mais le dialogue global entre les pays en développement et les pays industrialisés est un processus en cours. Il repose sur la reconnaissance des liens croissants entre les différents secteurs économiques tels que la croissance, le commerce, les finances, le développement et la lutte contre la faim dans le monde. Dans cet esprit, nous continuons à appuyer l'ouverture de négociations globales pour couvrir toutes les grandes questions de l'économie mondiale. Nous espérons qu'il sera possible de parvenir rapidement à un accord sur l'ouverture de ces négociations. A cet égard, nous avons noté avec intérêt les déclarations de la septième conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi [A/38/132] et du Groupe des 77 à Buenos Aires¹¹ au début de cette année. Dans ce contexte, je tiens à rappeler que la Communauté a depuis longtemps entretenu des rapports d'association active avec les pays du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et nous allons bientôt entrer en négociation pour une nouvelle convention.

195. Un autre aspect fondamental de la politique de développement de la Communauté est de porter une attention particulière aux besoins urgents et spécifiques des pays les moins développés.

196. Enfin, je voudrais me référer brièvement à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui a été ouverte à la signature en décembre dernier. La Communauté et ses Etats membres estiment que cette convention constitue un effort important dans la codification et le développement progressif du droit international dans différents domaines. Cette convention a été signée à ce jour par cinq Etats membres de la Communauté. Certaines préoccupations demeurent en ce qui concerne le régime de l'exploitation minière des fonds marins; cela devrait être traité de façon à rendre la Convention universellement acceptable. En fait, nous attachons une grande importance aux travaux de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer. Je tiens à exprimer l'espoir que la Convention deviendra un instrument utile de promotion de la coopération et des relations stables entre tous les pays dans ce domaine.

197. Le climat économique international est encore loin d'être satisfaisant mais l'histoire nous enseigne que les crises peuvent devenir le point de départ d'initiatives nouvelles et constructives. Les crises économiques auxquelles nombre d'entre nous sont confrontés représentent un défi : promouvoir la coopération internationale et le bien-être social, améliorer les conditions de vie dans le monde et rétablir la confiance dans les mécanismes de notre système international en l'adaptant à des réalités changeantes, en prenant en considération la diversité et en promouvant les aspirations communes.

198. Nous sommes sincèrement convaincus que, malgré les déceptions et les frustrations qui apparaissent de temps à autre devant l'absence de consensus, nous avons réussi à garder les lignes de communication ouvertes et à maintenir le dialogue international. Il y a bien sûr des divergences dans les expériences, la perception des problèmes et les propositions pour une solution efficace. Cependant, ce n'est que grâce à un processus d'échange de vues franc et constant que nous pourrions mieux définir et accepter nos intérêts communs comme nos divergences. Les membres de la Communauté européenne espèrent que le dialogue international aboutira à un meilleur environnement économique à l'avenir.

199. Au sein d'un monde déchiré par la discorde et la peur, le Secrétaire général a été amené à tirer l'alarme dans le rapport qu'il a soumis l'an dernier à l'Assemblée. Je tiens à l'assurer que les membres de la Communauté européenne ont examiné avec toute l'attention qu'ils méritent tant ce rapport que celui de cette année. Nous partageons sa préoccupation quant au fait que le système de sécurité collective des Nations Unies, bien souvent, n'a pas été utilisé avec efficacité et quant au mépris fréquent manifesté à l'égard des dispositions de la Charte. En même temps, les membres de la Communauté européenne partagent le point de vue que cette faiblesse ne résulte pas d'insuffisances institutionnelles ou structurelles mais d'une absence de volonté politique des parties aux différends et conflits.

200. Tout en étant pleinement conscient des discussions précédentes et de celles qui se poursuivent sur la nécessité de renforcer les Nations Unies, nous sommes convaincus que l'élan politique donné par ce rapport doit être maintenu. Nous sommes de l'avis du Secrétaire général et pensons que son rapport ne devrait pas être examiné comme une question bureaucratique ou comme une question de routine. L'écho important qu'a eu ce rapport, qui va bien au-delà de la réaction habituelle, témoigne que les analyses et les observations qu'on y trouve sont saines et correctes. A titre de remède partiel à cette situation inquiétante, le Secrétaire général a proposé une série de mesures pratiques visant à augmenter l'efficacité de l'Organisation pour la prévention des conflits. Il est encourageant que ces propositions aient été examinées et discutées de façon approfondie par le Conseil de sécurité qui est l'organe principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité.

201. Les Membres de la Communauté européenne sont convaincus que les principes de la Charte qui expriment l'universalité de l'Organisation offrent le cadre d'un règlement pacifique des différends partout dans le monde. C'est dans cet esprit positif que les Dix ont déjà commencé un dialogue avec plusieurs pays du tiers monde et certaines organisations ou groupes régionaux. Ils sont prêts à étendre ce dialogue afin d'y inclure les partenaires nouveaux qui pourraient le souhaiter. Les principes qui sont la raison d'être même des Nations Unies ne peuvent pas continuer à être violés impunément sans que l'on aboutisse à un nouveau déclin de l'Organisation qui alors deviendrait parfaitement inutile. Si le droit ne vient plus modérer le monde, celui-ci sera de plus en plus déchiré par la violence et les guerres jusqu'à ce qu'une catastrophe nucléaire devienne inévitable. C'est un devoir des plus pressants pour nous que de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que les choses n'évoluent dans ce sens dangereux et renverser la tendance. Par conséquent, nous en appelons à tous les Membres de l'Organisation sans aucune exception afin qu'ils se conforment pleinement aux obligations qu'ils ont librement acceptées en vertu de la Charte. Ce qui est en jeu, c'est plus que la

survie des Nations Unies; c'est la survie de l'humanité elle-même.

202. Je souhaite maintenant, en ma qualité de ministre des affaires étrangères de la Grèce, revenir au problème de Chypre. En 1974, ainsi que tous les Membres de l'Organisation le savent bien, les forces armées turques ont envahi la République de Chypre. Cette violation flagrante de toutes les normes du droit international a provoqué la mort et la destruction, et de ce fait quelque 200 000 Chypriotes grecs vivent en tant que réfugiés dans leur propre pays alors que le sort de quelque 1 600 personnes disparues est encore inconnu faute de coopération de la part des autorités d'occupation. Par conséquent, il est évident que la présence constante des forces d'occupation dans l'île rend une solution politique pratiquement impossible.

203. Aussi bien l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité, dans une série de résolutions adoptées soit à l'unanimité, soit à une majorité écrasante, ont énoncé les principes qui devraient régir tout règlement si nous voulons qu'il soit juste et viable. Ces principes sont : le retrait des troupes étrangères, le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et du non-alignement de la République de Chypre et le retour des réfugiés dans leurs foyers. Manifestement, le sens de ces résolutions est que le problème devrait être réglé par les deux communautés en dehors de toute ingérence extérieure. C'est dans cette optique que le Gouvernement grec considère les efforts les plus récents du Secrétaire général, tendant à envisager de nouvelles possibilités d'un règlement qui puisse être mutuellement acceptable. Nous avons la plus haute estime pour M. Pérez de Cuéllar. Outre ses qualités remarquables, il connaît très bien le problème, auquel il a consacré des efforts inlassables par le passé. Par conséquent, il est la personne la mieux qualifiée pour aider les deux communautés dans leurs efforts. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

204. Chypre est peut-être un petit pays, mais l'enjeu est grand. Si la communauté internationale ne peut pas prouver qu'elle a la force de mettre en œuvre les principes de la Charte dans un cas aussi flagrant de violation de ses principes, elle aura vraiment bien tristement échoué.

205. M. TINDEMANS (Belgique) : Tout en regrettant de devoir parler à une heure aussi tardive, je voudrais me livrer à une réflexion approfondie sur quelques questions qui me paraissent devoir retenir l'attention particulière de l'Assemblée générale.

206. La première d'entre elles me semble, sans conteste, être celle que soulève le rapport qui nous est soumis par le Secrétaire général. Une fois de plus, il a le courage de dénoncer avec sincérité et sans détour les faiblesses qui sont celles de l'Organisation et de suggérer les moyens d'y remédier.

207. La multiplication des crises et la détérioration constante de la situation internationale, l'accroissement des tensions — spécialement entre superpuissances — et leur impact sur les conflits régionaux de plus en plus nombreux et de plus en plus graves, suscitent, dans chacun de nos pays, un malaise croissant. Nos populations en viennent à se demander avec angoisse vers quelle situation incontrôlable, vers quelle catastrophe peut-être irrémédiable, nous sommes en train de les mener. En même temps, elles ne peuvent pas ne pas constater que les mécanismes qui devaient intervenir pour rétablir la paix et la sécurité sont grippés. Alors, nos opinions publiques se posent tout naturellement une question :

« Pourquoi l'Organisation des Nations Unies n'agit-elle pas ? A quoi sert-elle ? »

208. Prenons garde — si nous ne parvenons pas à modifier cet état de choses — à ce que la désillusion croissante de nos peuples ne transforme ce qui est aujourd'hui scepticisme en indifférence, voire en hostilité, à l'égard des organisations internationales et d'abord à l'égard de notre Organisation. Or, l'existence de celle-ci, basée sur l'approche multilatérale des relations internationales, s'avère de plus en plus indispensable.

209. Et voilà que cette approche se trouve actuellement remise en question. Le multilatéralisme est en crise et le Secrétaire général a parfaitement diagnostiqué dans son rapport de l'an dernier comme dans celui qu'il vient de nous soumettre, pourquoi il en est ainsi.

210. Cette crise grave, qui peut s'avérer mortelle pour la société internationale, se manifeste dans de nombreux domaines. Elle affecte notamment ce qui se fait, ou pour mieux dire, ce qui ne se fait pas, dans un secteur auquel nous accordons la plus haute priorité : celui du désarmement. Dans toutes les branches de l'Organisation qui en traitent, qu'il s'agisse de la Première Commission, de la Commission du désarmement et surtout du Comité du désarmement à Genève, les débats se caractérisent par des affrontements stériles à l'issue desquels chacun se retrouve à son point de départ sans que rien de concret, ou si peu, ait été accompli.

211. Certes, les propositions ne manquent pas. Mais ce qui fait défaut, c'est leur concrétisation en mesures précises, suffisantes à créer le degré de confiance réciproque sans lequel le désarmement n'est pas vraiment concevable. C'est la raison pour laquelle la Belgique attache une telle importance à la possibilité de vérifier les conventions que nous envisageons de conclure, les moyens de vérification devant être d'autant plus contraignants que la matière à contrôler est plus importante.

212. L'appel lancé l'an dernier par le Secrétaire général a rencontré le plus large écho et celui-ci s'est traduit par l'adoption à l'unanimité de la résolution 37/67 par laquelle l'Assemblée générale lui apporte son total soutien et l'invite à poursuivre ses efforts en vue de renforcer l'autorité qui doit être celle de l'ONU.

213. Lors de mon intervention à cette même tribune pendant la trente-septième session [10^e séance], j'ai évoqué l'importance qu'il convient d'attacher au rôle préventif confié par la Charte au Conseil de sécurité et au Secrétaire général.

214. L'activité extrême déployée par ce dernier tout au long de l'année écoulée et sa détermination à se vouloir présent, personnellement ou à travers ses plus proches collaborateurs, au centre de toutes les situations de conflits, tant potentiels qu'actuels, constituent à la fois une démonstration de sa volonté de remplir activement ce rôle capital et une exhortation à nos Etats de faire face à leur tour aux responsabilités qui sont les leurs.

215. Quant au Conseil de sécurité, l'état de ses travaux sur ce sujet nous a été résumé par son président. Il confirme que la Charte comporte les moyens nécessaires pour que l'Organisation puisse remplir sa mission. Elle ne peut l'être toutefois que dans la mesure où les Etats Membres et spécialement ceux à qui elle confie une part spéciale de responsabilités — c'est-à-dire ceux qui font partie du Conseil de sécurité — sont prêts à les utiliser.

216. Le Gouvernement belge, pour sa part, soutient tout effort ou proposition qui viserait à renforcer l'application des principes établis par la Charte sans qu'il soit nécessaire d'amender ou de modifier celle-ci. En termes concrets, nous pensons que l'étude de mesures à prendre en vue de la prévention des menaces contre la paix

réclame une attention prioritaire. Cette prévention pourrait s'exercer essentiellement au sein du Conseil de sécurité, grâce, par exemple, à l'organisation de réunions périodiques consacrées à l'examen des points chauds et des situations de tensions qui existent dans le monde, à des communications régulières sur l'état de la situation faite par le Secrétaire général, au recours à des missions d'enquête, au renforcement des moyens d'action des Nations Unies en cas de conflit. Le Secrétaire général l'a suggéré lui-même dans le discours qu'il a prononcé le 15 septembre dernier à l'occasion du Dag Hammarskjöld Scholarship Fund Luncheon et dans lequel il a plaidé pour une *reevaluation of the United Nations peace keeping*.

217. Les suggestions que je viens de faire sont loin d'être exhaustives ou exclusives. Elles tendent, d'une part, à démontrer que la Charte a prévu les mesures nécessaires à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'elle contient une multitude de moyens et de procédés qui doivent permettre d'atteindre cet objectif fondamental. Elles s'attachent, d'autre part, à faire ressortir que tout cet arsenal de moyens mis à notre disposition ne sert à rien si les Etats Membres ne sont pas animés de la volonté et du désir sincère de les voir appliqués et s'ils ne sont pas prêts à subordonner leurs égoïsmes nationaux aux exigences de l'intérêt général. Dans ce cadre, une responsabilité particulière incombe, de toute évidence, aux Membres les plus influents, et spécialement aux membres permanents du Conseil de sécurité.

218. La crise du multilatéralisme éclate aussi bien au niveau régional qu'au niveau mondial. Or, celui-ci est de plus en plus l'indispensable complément de celui-là.

219. En réalisant sa vocation à l'universalité, l'Organisation des Nations Unies a rassemblé en son sein un nombre sans cesse croissant d'Etats qui ne constituent pas un ensemble culturel homogène. Bien au contraire, les traditions et les valeurs auxquelles ils sont attachés présentent entre elles d'indéniables nuances, voire des différences sensibles. D'où la difficulté, pour l'Organisation, de définir, à plus d'un égard, et selon l'expression récemment utilisée par un universitaire français, « un droit universel que chacun puisse reconnaître, parce que chacun s'y reconnaît ».

220. C'est dans cette perspective que la Belgique a suggéré, à cette même tribune, à plusieurs reprises — et encore l'an dernier —, que l'Organisation des Nations Unies puisse recourir à l'approche régionale dans les domaines tels que le désarmement, la promotion des droits de l'homme ou encore sur le terrain économique et ce, le cas échéant, en liaison avec les institutions multilatérales des régions intéressées.

221. Il nous faut restaurer, dans toute sa force, l'esprit multilatéral, tant au plan mondial qu'au plan régional, et assurer entre les deux un lien aussi étroit que possible.

222. En ce qui concerne la région à laquelle appartient mon pays, je verrais avec faveur les Communautés européennes s'engager dans cette voie. Ayant surmonté la crise qu'elles affrontent et à laquelle ses membres font face en ce moment même, elles pourraient jouer, pour notre bien à tous, un rôle accru dans la solution de la crise mondiale qui pèse sur l'économie de chacun d'entre nous et créer les conditions permettant au dialogue Nord-Sud de progresser de manière plus déterminée qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

223. Dans un même esprit, je tiens à souligner toute l'importance que la Belgique attache aux négociations qui se déroulent à Vienne en vue d'arriver à des réductions mutuelles et équilibrées des forces armées en Europe centrale, de même qu'à la Conférence sur les mesures

propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, qui doit s'ouvrir bientôt à Stockholm.

224. Il va de soi que les négociations de Genève, qu'elles portent sur les euromissiles ou sur les armes stratégiques, — et bien qu'elles se placent dans un autre contexte — retiennent aussi l'attention anxieuse de mon gouvernement, car elles touchent à l'existence même de nos populations.

225. Dans le contexte de cette préoccupation régionale que je viens d'évoquer, mon pays attache un intérêt égal aux développements qui se manifestent dans les diverses régions du monde. Le continent africain fait, néanmoins, en Belgique, l'objet d'une attention qui — pour n'être certes pas exclusive — n'en est pas moins particulière. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement belge a, au mois de février dernier, approuvé un document assez volumineux qui tente de définir de façon aussi systématique, exhaustive et cohérente que possible les objectifs, les principes et les modalités de mise en œuvre de la politique que mon pays souhaite mener à l'égard de l'Afrique.

226. Parmi les lignes directrices que la Belgique entend donner à sa politique africaine, je voudrais citer celle-ci :

« La Belgique veut réellement prévenir tout ce qui contribue à la division et à l'affaiblissement du continent africain... Cela signifie qu'elle doit s'efforcer de promouvoir la coopération interafricaine et qu'elle doit mener une politique active, non seulement vis-à-vis de l'Afrique considérée en tant que telle, mais aussi vis-à-vis des organisations interafricaines, qu'elles soient de nature continentale ou régionale et que leurs compétences soient économiques, politiques, culturelles ou autres. »

Le même document ajoute d'ailleurs en ce qui concerne particulièrement l'OUA :

« On ne peut... pas refuser de constater qu'elle a joué..., pour le continent africain, un rôle positif et sans doute irremplaçable... Si l'Organisation de l'unité africaine devait disparaître ou être réduite à l'impuissance de par la crise qui pèse aujourd'hui sur elle, cela constituerait un coup très grave pour chacun des pays qui la composent et pour l'ensemble de l'Afrique. »

227. C'est dire avec quelle véritable anxiété mon pays a suivi les crises qui ont pesé sur les activités de cette organisation au point d'empêcher, deux fois, la réunion au sommet et de sembler ainsi menacer son existence même. C'est avec une satisfaction sincère qu'il a vu les chefs d'Etat et de gouvernement, surmontant conflits et divergences de vues, se rencontrer au mois de juin dernier, à Addis Abeba, et s'efforcer de faire triompher la négociation sur l'affrontement.

228. La tragédie que vit actuellement le Tchad et le terrible problème que cette crise impose à l'OUA montrent combien la chose demeure difficile.

229. La Belgique, qui croit profondément que le meilleur moyen de régler les désaccords entre nations africaines réside dans leur coopération au sein de l'OUA, espère que celle-ci sera en mesure de relever le défi et d'obtenir de tous ses membres qu'ils acceptent de respecter, en la matière, la légitimité de ses décisions, c'est-à-dire la légitimité africaine.

230. L'un des principaux drames auxquels le monde se trouve confronté est celui vécu quotidiennement par des milliers de réfugiés à travers le monde. Avec d'autres régions, comme l'Asie du Sud-Est, l'Afrique — où les composantes ethniques transcendent souvent les frontières — est particulièrement touchée par ce fléau.

Le flux des réfugiés et les déplacements de populations y acquièrent une acuité particulière. Ces mouvements mettent en danger les structures économiques et sociales de nombreux Etats. Ils ébranlent souvent aussi les relations de bon voisinage entre pays.

231. La première Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui s'est tenue en 1980, a permis un premier examen, sans doute incomplet, de tous les aspects de ce vaste problème. La deuxième conférence, qui se réunira en juillet prochain à Genève, devrait être l'occasion de concevoir, au-delà des solutions d'urgence et de pure subsistance, des solutions durables.

232. Voici encore un domaine où l'approche régionale et subrégionale revêt une valeur particulière, car elle permet de tenir compte de la nature spécifique des problèmes qui ne se posent pas de la même manière dans toutes les parties du monde. En Afrique, par exemple, les réfugiés ne dépassent pas le plus souvent le territoire voisin de leur pays d'origine.

233. Dès lors, la coopération entre Etats voisins constitue le moyen par excellence de dégager — soit à travers le rapatriement dans le pays d'origine, soit à travers l'intégration dans l'économie du pays d'accueil — les conditions d'un règlement satisfaisant et à long terme du problème. A cet égard, les projets de développement destinés au renforcement des infrastructures des pays d'accueil revêtent une importance particulière.

234. Nous pensons que la deuxième Conférence pourrait être pour les Gouvernements africains, pour les organisations régionales et subrégionales africaines, pour les organisations internationales intéressées et aussi pour les pays donateurs d'assistance, l'occasion de revoir leurs schémas d'intervention, afin de mieux inscrire, dans le cadre général des plans de développement, l'intégration des réfugiés et leur participation à l'économie des pays où ils sont installés.

235. La Belgique, quant à elle, compte participer activement à la Conférence et aux suites qu'elle impliquera, soit directement soit à travers les Communautés européennes dont l'action à cet égard peut facilement trouver une base solide dans la Convention de Lomé et dans le règlement-cadre spécifique prévu pour la coopération avec les Etats du tiers monde non associés aux communautés.

236. La situation en Afrique australe, enfin, demeure pour notre monde déjà si troublé, un grave élément de désordre.

237. Qu'il s'agisse de la Namibie, des questions soulevées par la politique de développement séparé, dite d'*apartheid*, de l'Afrique du Sud ou de l'évolution de la situation des Etats dits de première ligne, on se trouve en face des éléments divers d'un même problème qu'il importe de régler au plus vite.

238. La Belgique, dont la participation active au Conseil des Nations Unies pour la Namibie indique combien cette question lui tient à cœur, n'a pas, néanmoins, la prétention de suggérer à cette tribune une solution, même partielle. Elle peut, cependant, en appeler à l'Afrique du Sud, cet Etat africain et reconnu comme tel sur le continent, pour qu'elle réponde enfin à l'appel qui lui fut lancé à Lusaka il y a plus de 15 ans et qu'elle fasse confiance à cette générosité qui est l'une des caractéristiques principales des peuples africains et qui a fait dire au grand poète Léopold Sédar Senghor : « Ces peuples de feu lorsqu'ils ont libéré leurs mains ont écrit la fraternité sur la première page de leurs monuments. »

239. En même temps, mon pays compte augmenter son aide aux Etats de l'Afrique australe, plus particulièrement

à travers la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, afin d'aider à promouvoir leur développement harmonieux.

240. La Belgique souhaite, par elle-même tout comme avec ses neuf partenaires des Communautés européennes, apporter, si tel est le désir des pays et organisations interétatiques du continent, sa contribution au développement d'une Afrique « africaine, libérée et stable », c'est-à-dire une Afrique qui aura trouvé ses propres réponses à ses propres problèmes et qui réussira ainsi à se soustraire aux luttes d'influences, idéologiques ou politiques, venues d'ailleurs, une Afrique qui aura surmonté les séquelles de la colonisation et dont les anciens colonisateurs en auront surmonté, quant à eux, les souvenirs, de telle manière que leurs rapports mutuels soient désormais dépourvus de toute ambiguïté, une Afrique suffisamment stable, sur les plans interne et continental, afin de prévenir ou de limiter les conflits civils et les conflits entre Etats.

241. Il est un fait que la nécessité, pour la Belgique, de mener une politique africaine digne de ce nom ne peut être et n'est pas exclusive de nos relations avec l'ensemble des pays de ce qu'on appelle le tiers monde. Certes, l'Afrique est plus proche de nous par la géographie, par l'histoire et par la connaissance que nous en avons. Mais l'Afrique n'est qu'une partie du monde et la Belgique doit rester ouverte au monde et, pour ce qui est de la coopération au développement, doit pouvoir, dans la mesure du possible, répondre aussi à des appels qui nous viennent de pays d'autres continents.

242. Notre politique doit absolument tenir compte de l'ensemble de nos relations avec tous les pays du Sud. Ceux-ci sont rassemblés, en dépit des différences de situation qui existent entre eux, et parfois de leurs divergences d'intérêts, en un vaste mouvement de solidarité politique, en un groupe de pression économique sur les pays plus développés, et finalement en une force de négociation diplomatique. Nous ne pouvons pas ignorer ce fait. Ce qu'on appelle, à juste titre ou non, le dialogue Nord-Sud, malgré ses vicissitudes et ses implications, restera longtemps encore une des composantes des relations politiques et économiques internationales.

243. Au demeurant, un certain nombre de problèmes difficiles et qui pèsent sur les économies nationales ont des dimensions mondiales. Citons, par exemple, le problème de la sécurité alimentaire, celui de l'énergie, celui des cours des produits de base les plus importants pour les pays du tiers monde, celui de l'endettement, qui a pris une telle ampleur.

244. Les seules relations bilatérales que les pays occidentaux entretiennent avec des pays en développement ne pourront apporter que des solutions très partielles à ces problèmes-là. Il faut donc les examiner et les négocier à l'échelle mondiale où ils se posent.

245. C'est la raison pour laquelle, avec ses partenaires européens, la Belgique a dit « oui » lorsque, aux Nations Unies, l'idée a été lancée de tenir des négociations globales portant sur divers domaines de la coopération internationale. C'est la raison pour laquelle elle espère encore qu'un terrain d'accord pourra être trouvé pour leur lancement, à condition que l'exercice se déroule — ainsi que les Nations Unies l'avaient prévu — dans un esprit d'intérêt commun, d'avantage mutuel et de responsabilité de toutes les parties.

246. A cet égard, la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Belgrade en juin dernier, a constitué l'événement majeur du dialogue Nord-Sud de l'année. Elle n'a certes pas réussi à atteindre tous les objectifs

ambitieux qu'elle s'était fixés. Certains points ont, néanmoins, fait l'objet d'un accord. Si limités soient-ils, ces résultats doivent nous encourager à poursuivre le dialogue, surtout au moment où des signes d'amélioration dans la situation économique mondiale se font jour. La Belgique est persuadée que l'effort conjoint de toutes les instances internationales compétentes et de tous les Etats y participant doit permettre d'aboutir au moins à un certain nombre de résultats concrets : la stabilisation des marchés et des recettes d'exportation des produits de base, le maintien d'un système ouvert de commerce international, le retour à un système monétaire et financier plus stable et, enfin, le maintien et, si possible, l'accroissement de l'aide publique et des crédits bancaires.

247. C'est la seule voie possible qui puisse nous permettre de mener une action solidaire pour un développement économique mondial équilibré, garantie essentielle de la paix et de la compréhension entre les nations.

248. L'image que mon exposé m'a amené à brosser de la situation internationale n'est — et je le regrette — pas réjouissante. Pourtant, un événement positif et de nature à susciter de réels espoirs a marqué l'année qui s'écoule et mérite d'être relevé. Je veux parler de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi en mars dernier. Les principes fondamentaux du mouvement, qui rejoignent pleinement les idéaux de paix des Nations Unies, y ont trouvé une nouvelle vigueur. Les pays non alignés n'ont pas ménagé leurs efforts pour tenter de résoudre pacifiquement leurs différends et ébaucher des propositions communes pour répondre au défi sans précédent que leur lance la crise économique mondiale. Mon pays se réjouit de l'écho que ce sommet a eu dans le monde et tient à dire à son président, le Premier Ministre de l'Inde, tout l'intérêt et la sympathie qu'ont trouvés en Belgique non seulement les conclusions de la Conférence, mais aussi les messages si importants qu'elle y a personnellement délivrés. Fidèle aux idéaux qui ont été les siens dès sa création et qui lui avaient été dictés par ses pères fondateurs, le Mahatma Gandhi et le Pandit Nehru, l'Inde et son Premier Ministre ont retrouvé, au bénéfice de la grandeur du mouvement, les sources du non-alignement authentique.

249. Un autre événement aurait pu, de même, constituer, lui aussi, à travers les nuages de la situation internationale troublée que nous connaissons, une sorte de rayon de lumière. Il s'agit de la clôture, au début de ce mois, de la réunion de Madrid de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe. Cette réunion s'est déroulée dans des conditions rendues extrêmement difficiles par la poursuite et même l'intensification de l'intervention armée soviétique en Afghanistan — que nous condamnons — et par l'évolution des événements en Pologne, où il n'a pas toujours été possible de dégager le consensus national qui seul permettra, dans le climat de liberté approprié, l'association de toutes les forces spirituelles et sociales au redressement du pays. Pourtant, après trois ans de débats, les Etats participants ont pu se mettre d'accord sur un document de clôture qui — même s'il présente de sérieuses lacunes que mon pays déplore, notamment du point de vue des droits de l'homme — peut être considéré comme suffisamment substantiel et suffisamment équilibré.

250. D'autres réunions doivent suivre, de nature à recréer dans les relations Est-Ouest une atmosphère propice à la compréhension, à la modération, à la volonté du respect des équilibres régionaux et mondiaux, au désir de progresser sérieusement dans la voie du contrôle, de la réduction et de l'arrêt des armements, sans lequel la paix ne peut qu'être constamment menacée.

251. Les 35 pays intéressés auraient donc eu toutes les raisons de célébrer dans la satisfaction la fin des travaux de Madrid si ceux-ci n'avaient pas été assombrés par l'acte inqualifiable que constitue la destruction de sang-froid, par un avion militaire soviétique, d'un avion civil de la Korean Air Lines transportant 269 passagers, hommes, femmes et enfants. On condamne volontiers aujourd'hui, à tout le moins en paroles, le recours en premier à l'usage de la force. S'il est un cas où l'on peut faire état d'un tel usage, c'est bien celui de 269 civils désarmés, brutalement abattus par une force aveugle qui sait son armement irrésistible. On s'efforce, dans une autre forum, de mettre au point les mesures qui devraient permettre de rendre impossible, à l'avenir, une telle tragédie. Il faut espérer que de telles mesures pourront effectivement être appliquées. Je ne puis me contenter, à cette tribune, de condamner un acte qui a coûté la vie à 269 innocents. Je déplore aussi — et avec force — le coup porté par cet acte à la confiance internationale, sans laquelle la paix et la détente ne sont pas concevables. Je tiens à réitérer les condoléances les plus sincères du Gouvernement belge au Gouvernement de la République de Corée, un gouvernement ami dont nous apprécions, par ailleurs, les inlassables efforts en vue de susciter une réunification pacifique et démocratique de la péninsule coréenne, ainsi que la réunion des familles divisées depuis plus de 30 ans par le drame coréen.

252. Jamais la nécessité d'une organisation stable et sûre de la société internationale n'a été ressentie aussi puissamment et jamais un monde plus turbulent n'a rendu aussi difficile la réalisation d'une telle organisation. Si, tel Paul Valéry, nous promenons nos regards sur le monde actuel, nous ne trouvons guère que raisons de frustration et d'inquiétude. Il suffit de prononcer des noms comme Proche-Orient, Liban, Iran et Iraq, Afghanistan, Kampuchea, Corne de l'Afrique, Tchad, Afrique australe, Amérique centrale, Chili, Chypre — et j'en passe, hélas — pour mesurer l'addition de conflits dont sont faits aujourd'hui les rapports entre Etats.

253. Ça et là, des hommes et des Etats courageux essaient de dégager les éléments d'une solution pacifique. Je voudrais à cet égard, d'une part, saluer les efforts des pays du Groupe de Contadora et, d'autre part, exprimer l'espoir qu'une réconciliation nationale permettra au Liban de réaliser, autour de son gouvernement légitime, la réconciliation nationale susceptible d'assurer à ce pays, enfin libéré des occupations étrangères, la paix à laquelle il aspire.

254. Je voudrais aussi répéter la profonde conviction de la Belgique qu'une paix juste et durable au Proche-Orient passe nécessairement par la reconnaissance de l'existence et de la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et des aspirations légitimes de tous ses peuples, notamment du peuple palestinien.

255. J'appartiens à cette génération qui a connu la naissance de l'âge atomique, qui a été le témoin inquiet, pour ne pas dire horrifié, de sa prolifération et qui ne s'est pas habituée à vivre avec la peur de son existence. Je suis de ceux qui luttent pour le contrôle et la réduction de cet instrument terrible. Mais près de 40 ans d'expérience m'ont appris un certain nombre de réalités. La force nucléaire et l'arme qui en est issue sont le produit du génie humain. Ceux qui, comme moi, l'ont vécue n'oublieront jamais la course à la première bombe entre les alliés et les nazis, course dont l'enjeu était la vie même de notre monde libre. On peut aspirer — et je le fais moi-même avec tant d'autres hommes de bonne volonté et de paix — à la suppression de l'arme atomique, comme d'ailleurs de tout moyen de destruction. Mais il faut être conscient — et je le suis aussi — que cette

suppression n'est pas possible. L'histoire nous apprend en effet que tout progrès scientifique et technologique peut être à la fois nuisible ou bénéfique, mais qu'il est toujours irréversible. Ce qu'il nous appartient de faire, et ce que nous pouvons faire, c'est créer les conditions dans lesquelles seul l'aspect bénéfique du progrès puisse se développer.

256. Constamment, l'humanité est mise en danger par les tensions nées de l'égoïsme, de la jalousie, du nationalisme étroit, de la violation des droits fondamentaux de l'homme, du refus d'un ordre international basé sur la règle de droit, alors que les véritables problèmes résident dans le sous-développement, la faim, les conditions inhumaines, auxquels il faut absolument apporter une solution définitive.

257. Seule, la création d'un ordre juridique international peut fournir le cadre au sein duquel s'estomperont les tensions, se créeront les conditions du contrôle, de la limitation et de la réduction des armements et se libéreront les forces créatrices propres à surmonter les crises de notre époque. La réalisation d'un tel ordre ne dépend que de nous et, plus particulièrement, de l'Organisation. Ayons le courage de dénoncer les forces qui s'y opposent et prenons l'engagement de contribuer à sa construc-

tion. Cet engagement, très solennellement, la Belgique, pour sa part, le prend ici.

La séance est levée à 13 h 50.

NOTES

1. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, Nairobi, 29 août-9 septembre 1977 (A/CONF.74/36), chap. I.*
2. *Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.*
3. *Traité du canal de Panama et Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama, signés le 7 septembre 1977.*
4. *Acte final la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.*
5. *Voir Weekly Compilation of Presidential Documents, Washington, Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.*
6. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1983, document S/15834.*
7. *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchéa, New York, 13-17 juillet 1981 (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.*
8. *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.*
9. *Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.*
10. *Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), première partie, sect. A.*
11. *Ibid.*, vol. I, annexe VI.